

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Exercice 2016

Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011

Proposé à l'assemblée métropolitaine du 17 octobre 2016

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN.....	4
LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.....	6
PARTIE 1.....	8
LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES STRATEGIQUES DES TERRITOIRES.....	8
PARTIE 2.....	23
LES PRINCIPALES ACTIONS 2016 DES TERRITOIRES PAR FINALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE..	23
LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	23
PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES.....	28
EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	33
COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS.....	38
DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	43
PARTIE 3.....	49
LES CINQ ELEMENTS DE DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LES TERRITOIRES.....	49
LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE.....	49
LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE.....	51
LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DES HABITANTS.....	52
L'ORGANISATION DU PILOTAGE.....	55
L'EVALUATION PARTAGEE.....	57
CONCLUSION GENERALE.....	60

INTRODUCTION

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 pris pour application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 » soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Conformément à ce décret, la Métropole Aix Marseille Provence en tant que collectivité de plus de 50 000 habitants, a l'obligation de fournir ce document avant le vote de son budget 2017.

La nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 7 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses. Ajoutons à cela, la menace liée au réchauffement climatique global de la planète qui risque des désordres météorologiques, la montée des océans et en conséquences des conflits et des déplacements de populations.

De par leurs champs de compétences, les collectivités sont au cœur des projets de société et portent des politiques publiques en lien avec les trois composantes du développement durable : sociale, environnementale et économique. Elles ont un rôle central dans le développement durable du territoire et peuvent répondre, par l'ensemble de leurs actions, aux finalités du développement durable telles qu'énoncées dans le cadre national de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

La présentation du rapport développement durable à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, de faire évoluer la maquette budgétaire dans ce sens, et ce, en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Le nouvel échelon territorial qu'est la Métropole doit s'appuyer sur ce support de dialogue. La collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population), selon les instances participatives mises en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre politiques, programmes et actions, et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable.

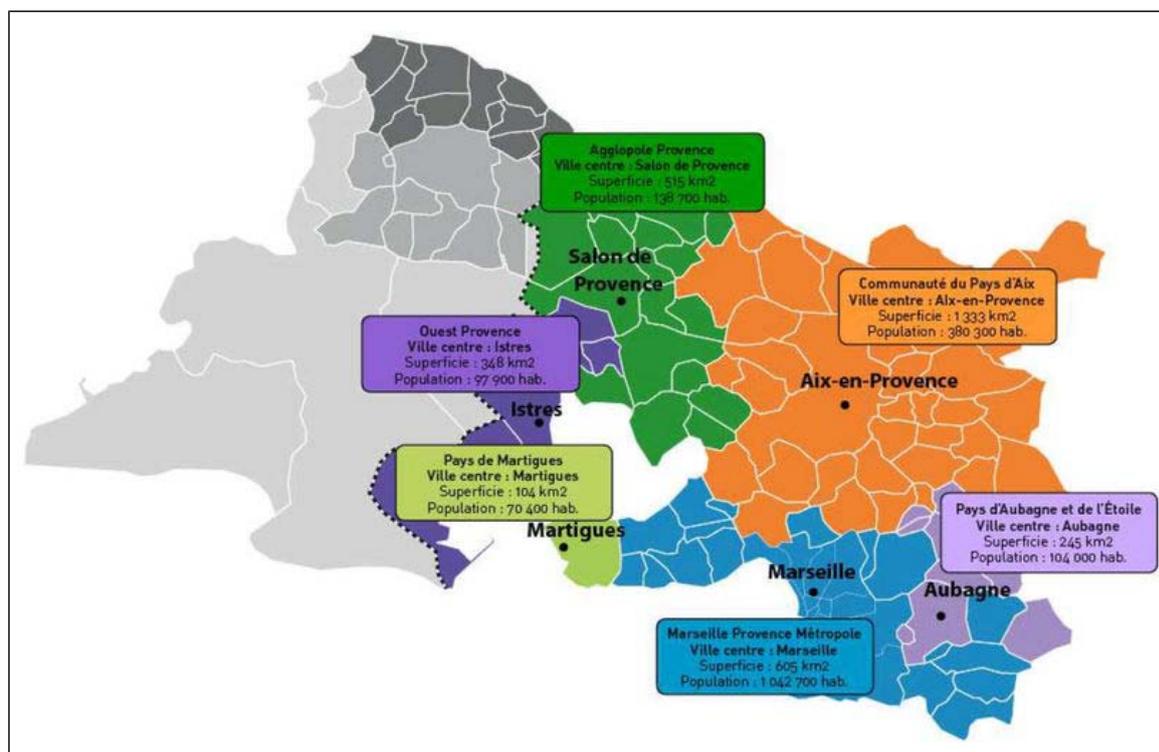
Ce deuxième rapport « développement durable », depuis la création de la Métropole, propose un bilan des politiques, programmes, actions publiques et une analyse des processus de gouvernance pour chacun des Territoires de la Métropole au regard des finalités du développement durable.

Le rapport a été réalisé en interne en s'appuyant sur les contributions des différentes Directions Générales des Services des Conseils de Territoire et groupes de travail de la Métropole, coordonnés par le DGA en charge de la stratégie Environnementale.

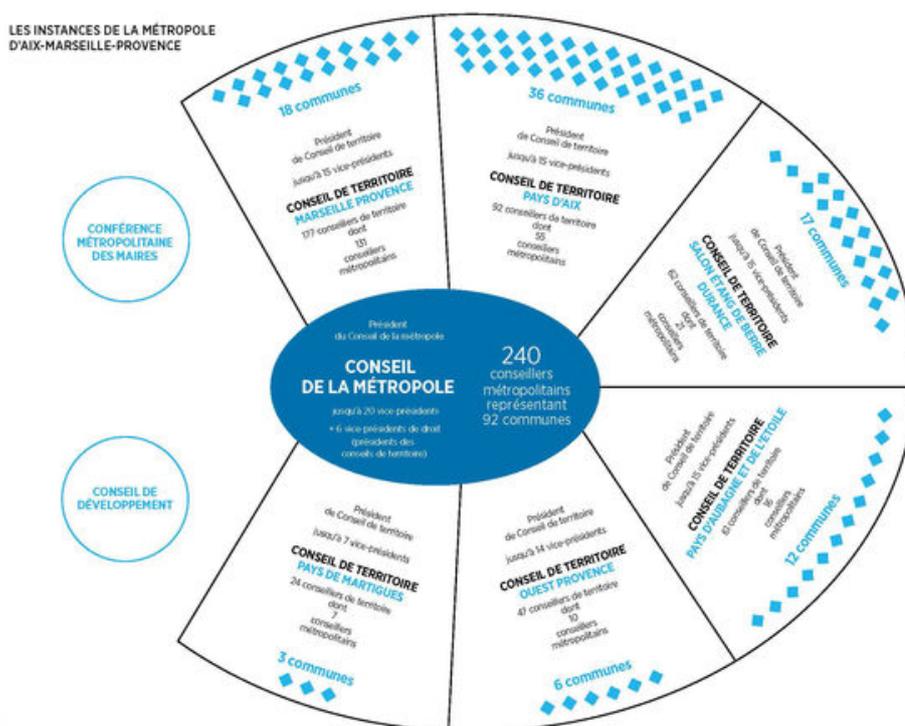
PRESENTATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est une métropole de droit commun en termes de compétences. Elle exerce donc les mêmes compétences que les autres institutions métropolitaines françaises, à l'exception de Lyon et du Grand Paris qui ont une organisation particulière. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

Cependant, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence se distingue des métropoles de droit commun créées au 1er janvier 2015 en bénéficiant d'une architecture interne et de modalités de mise en place spécifiques car elle naît de la fusion des six EPCI de son territoire.



Ainsi, il a été décidé l'instauration d'une période transitoire entre 2016 et 2020 pour une mise en place progressive des compétences et une continuité de la gouvernance. Elle dispose notamment des Conseils de Territoire qui sont des organes déconcentrés du Conseil de la Métropole. Ils n'ont pas de personnalité morale et agissent donc pour le compte du Conseil de la Métropole dans le respect des objectifs et règles fixés par ce dernier. Les Conseils de Territoire exercent d'importantes compétences opérationnelles de proximité par délégation du Conseil de la Métropole, dans le respect des objectifs et des règles qu'il fixe.



Au 1er janvier 2016, la Métropole réunit des compétences transférées par les communes aux EPCI dans les domaines suivants :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

Au 1er janvier 2017, la Métropole devient compétente sur 3 domaines du département à définir parmi les compétences sociales, tourisme- culture- équipements sportifs, collèges, routes départementales, transports inter-urbain

Au 1er janvier 2018, les communes transfèrent les autres compétences obligatoires de la Métropole. A noter qu'en matière d'urbanisme chaque Conseil de Territoire élaborera son PLUi en déterminant à son niveau le mode d'association des communes. Le PLUi élaboré par le Conseil de Territoire sera ensuite approuvé par le Conseil de la Métropole.

LES ENJEUX POUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

En ce qui concerne l'environnement, le changement climatique, et les risques majeurs, les territoires de la métropole sont confrontés à différents enjeux.

Les risques de submersion marine sont liés à l'augmentation du niveau de la mer tel que prédit par les analyses du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), avec des conséquences en termes de recul du trait de côte, disparition des plages, remontée de la nappe d'eau salée avec des impacts sur les cultures, inondations régulières des zones littorales et portuaires et mise en danger des activités sur ces sites. Ce risque concerne directement, et à court terme, la Camargue, en partie sur notre territoire. Dans le même temps, les climatologues prévoient une modification des régimes de pluie avec en alternance, sécheresses et fortes précipitations avec des conséquences sur le débit du Rhône et ses affluents, la Durance notamment. L'aire métropolitaine est traversée de plusieurs cours d'eau à régime torrentiel méditerranéen : l'Huveaune, l'Arc, la Touloubre, la Cadière... Malgré les travaux d'aménagement et de prévention réalisés ces dernières années, nos villages et les quartiers des villes ne sont pas à l'abri d'inondations brutales telles que les ont connus les habitants du bassin parisien récemment ou plus près de nous la métropole Nice-Cannes-Grasse.

Les fleuves et les rivières sont liés directement aux nappes d'eau souterraines. Celles-ci sont aussi menacées par les risques de sécheresse ou de dégradation de la qualité de l'eau (nappe de la Crau qui alimente une bonne partie de la population métropolitaine)...

Nos zones agricoles sont irriguées par un système complexe de canaux alimentés par l'eau provenant, en grande partie, des départements alpins (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes). La diminution, d'année en année, des glaciers et du manteau neigeux générera, à termes, des conflits d'usage pour ce bien précieux. L'eau est une ressource essentielle pour l'agriculture, nos activités, nos habitants, la biodiversité. Les zones humides, les étangs, les lacs, l'étang de Berre participent à la richesse incomparable de la biodiversité sur notre territoire, point de rencontre entre la mer, les collines, premières influences alpines, prairies, forêts, delta du Rhône, ripisylves...

Notre territoire, et peu de monde le sait, est un des « hot spot » de la biodiversité en Europe.

L'aire métropolitaine est confrontée à la plupart des risques majeurs naturels inventoriés (hors risques d'avalanche, tempête tropicale ou cyclone, éruption volcanique) : la canicule, le grand froid, les feux de forêts, l'inondation, le mouvement de terrain, le séisme, la tempête et le tsunami, et à l'ensemble des risques technologiques : accident industriel et nucléaire, risque minier, rupture de barrage et transport de matière dangereuse. En cas de survenue d'un événement exceptionnel, la métropole, en tant qu'acteur majeur du territoire, sera sans aucun doute sollicitée par les services de l'État afin de mobiliser ses moyens, ses matériels, sa logistique.

Sur le plan sanitaire, les territoires sont confrontés à des épisodes réguliers de pollutions atmosphériques, en été avec des pics réguliers d'ozone, d'oxydes d'Azote, de dioxyde de soufre. Certains épisodes critiques se produisent aussi en hiver pour les particules. Ces périodes critiques ne doivent pas non plus cacher une pollution de fond qui perdure à un niveau moyen élevé, malgré les efforts faits par les sites industriels présents, dans les émissions des véhicules et la dispersion régulière des polluants par le mistral. Une récente étude pilotée par l'Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA), estime le coût sanitaire de la pollution atmosphérique à 115 millions d'€ par an à l'échelle de Marseille (décès prématurés, problèmes cardiovasculaires, problèmes respiratoires ...).

Les nuisances sonores sont aussi très présentes sur notre territoire aux abords des grands axes routiers, des voies ferrées ou des aéroports. Ces émissions, qui ont aussi des conséquences sur la santé des riverains, sont liés à un urbanisme qui s'est développé à proximité de ces équipements, avec, dans le même temps, un accroissement du trafic automobile, poids lourds ou aérien et une saturation des principaux axes à certains moments de la journée.

La métropole dispose d'une structure d'habitat ancien qui demeure importante, construite avant les années 1980, c'est à dire avant les premières mesures d'isolation thermique efficaces.

Elle a une dépendance forte en matière d'approvisionnement en énergie venant d'autres territoires ou d'autres Pays, pour les carburants bien sûr, mais aussi dans une moindre mesure pour l'électricité ou le chauffage (sur le territoire : production hydro-électrique (canal EDF), quelques chaufferies bois...).

Sur le plan des réseaux d'énergie, la métropole est située à l'entrée de « la péninsule électrique » qu'est la région PACA, ce qui entraîne une fragilité sur l'ensemble de notre région.

Pour autant, le territoire dispose de ressources considérables d'énergies renouvelables : solaire thermique et photovoltaïque, éolien, géothermie (proche ou profonde), microhydraulique, calories de l'eau de mer, biomasse... Cependant, les potentialités sont insuffisamment exploitées. Cette ressource à porter de main doit permettre le développement de productions et consommations locales en circuit court.

Cependant, l'objectif premier doit être la réduction des consommations énergétiques (travaux d'isolation, maîtrise des consommations d'énergie) tant pour le logement, que les bâtiments et équipements publics ou pour le tertiaire.

Les études réalisées dans le cadre de l'ORECA estiment un potentiel de création de 32.000 emplois (non délocalisables) à l'échelle régionale d'ici à 2020 et 49.000 d'ici à 2030 dans ces secteurs (maîtrise de la demande en énergie, rénovation thermique, production d'énergies renouvelables).

Par ailleurs, cette activité favorise l'innovation économique en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies.

Les politiques d'environnement ont longtemps été conçues et menées « en accompagnement des politiques de développement ou à l'inverse de façon trop déconnectées de la réalité des enjeux d'aménagement, avec toutes les conséquences de conflits d'usages et d'atteintes aux milieux.

La prise de conscience collective des enjeux de biodiversité, transition énergétique, lien entre santé et environnement a progressivement révélé la nécessité d'une approche transversale et intégrée des problématiques environnementales dans les politiques publiques conduisant aux démarches de développement durable.

La dimension de la métropole offre l'opportunité d'une prise en compte des enjeux à une échelle plus cohérente : celle des grands espaces naturels, des écosystèmes, des bassins versants, en les combinant avec les enjeux industriels, urbains et ruraux. Le renforcement d'une politique agricole, qui tisse des liens entre production et bassins de consommation métropolitains, constitue aussi un enjeu. La Métropole, nourrie de l'expérience acquise des intercommunalités fusionnées et dotées progressivement de nouvelles compétences, pourra mettre en œuvre un projet de développement durable garantissant la cohérence des politiques d'environnement, de cohésion sociale, de développement économique, d'aménagement, de mobilité...

PARTIE 1

LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES STRATEGIQUES DES TERRITOIRES

Territoire de Marseille Provence

1 - Des documents cadres et de planification qui intègrent les finalités du Développement Durable

- Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) : un bilan est réalisé annuellement. Un comité de suivi, composé des directions du Conseil de Territoire de Marseille Provence impliquées dans le PCET, des chargés de missions des communes membres, des financeurs et des représentants des EPCI limitrophes, se réunit chaque année permettant ainsi de valoriser le travail réalisé, de communiquer auprès des communes membres sur les démarches engagées via le Plan Climat et de favoriser le travail partenarial avec les financeurs des actions du PCET. Un document de communication à destination des agents de la collectivité et du grand public, présente chaque année l'évaluation des impacts du PCET sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables à partir de différents indicateurs mis en place et suivi via un nouveau logiciel très performant.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : un dispositif de suivi quantitatif (évaluation des objectifs chiffrés) et qualitatif (évaluation de la cohérence de l'aménagement des sites stratégiques avec les objectifs du SCoT) a été mis en place à la suite de l'approbation du SCoT de MPM. La mise en œuvre de ce suivi s'établit sur la base d'un partenariat qui associe l'ensemble des directions du Conseil de Territoire Marseille Provence et des services des communes du SCoT et est assurée par l'Agence d'Urbanisme -AGAM.
- Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du territoire lancée en mai 2015, il a été décidé de mettre en place une gouvernance à la fois à l'échelle communautaire et à l'échelle communale. L'année 2015 a permis le lancement de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui sera composé d'un cahier communautaire exposant les choix du Conseil de Territoire Marseille Provence en matière de développement et de préservation de son territoire et de 18 cahiers communaux précisant ces orientations dans le respect des atouts et des diversités locales. Afin d'assurer une cohérence intercommunale, des échanges et des travaux proposés au Groupe de Travail PLUi sont organisés pour valider les grandes stratégies et l'avancée de la démarche dans le cadre de l'élaboration du cahier communautaire. Des réunions communales sont organisées pour assurer la prise en compte des spécificités locales dans l'élaboration des cahiers communaux. La concertation a, quant à elle, été lancée dès le début de la procédure lors du Conseil communautaire du 22 mai 2015 avec la mise en place de 27 lieux répartis sur tout le territoire où sont positionnés des dossiers et panneaux de concertation, comprenant des documents pédagogiques complétés, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, d'un site internet et de l'organisation de réunions publiques.

- Le Programme Local de l'Habitat : un comité de pilotage réunit chaque année l'ensemble des maires des communes membres du Conseil de Territoire Marseille Provence. Il permet de faire un bilan des réalisations et des projets à l'échelle de chaque commune.
- Le Plan de Déplacements Urbains : le suivi du PDU a été internalisé à partir de mi-2014. L'AGAM assure le suivi de l'observatoire des mobilités qui alimente les travaux de suivi du Plan de déplacement Urbain (PDU). Cet observatoire constitue un outil partenarial de référence pour le suivi de l'offre et des pratiques des mobilités sur le territoire.

2 - Intégration des finalités dans les contrats, marchés et opérations

- les Contrats de Délégation de Service Public eau et assainissement qui ont débuté en 2014 pour une durée de 15 ans imposent des engagements forts des délégataires par le biais de très nombreux indicateurs d'activité et de performance qu'ils doivent renseigner. La plupart de ces indicateurs reposent sur des sanctions en cas de non-respect des objectifs, mais certains d'entre eux impliquent en cas d'atteinte des objectifs des intéressements.
- - Dans le cadre de l'élaboration des contrats de milieux, MPM a fait le choix d'une gouvernance spécifique, qui colle à la réalité géographique du territoire. Ainsi, le Comité de Baie, instance décisionnelle du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise, est présidé par la Métropole. Deux vice-présidences ont été confiées à la Ville de Marseille et à la présidente du Comité de Rivière de l'Huveaune. Un copilotage entre la Métropole et la ville de Marseille a été engagé avec la mise en place d'une équipe de 3 personnes. Dans le cadre du Comité de Rivière (instance décisionnelle du Contrat de Rivière de l'Huveaune), la Métropole bénéficie d'une vice-présidence.
- Intégration des clauses environnementales dans les marchés publics et les cahiers des charges concernant les cessions de terrains, dans les opérations d'urbanisme (ZAC, PAE,...)

3 - Gouvernance et sensibilisation au développement d'un réseau d'acteurs au développement durable

- Le Conseil de développement, une assemblée citoyenne

Créé en 2003, le Conseil de développement de Marseille Provence Métropole est une instance privilégiée pour le débat et la concertation à l'échelle du territoire communautaire. Cent quatre-vingt membres de la société civile le composent, réunis en cinq collèges: acteurs du monde économique et socioprofessionnel, de la vie associative, personnes qualifiées, représentation territoriale des habitants et personnalités extérieures. Son travail est principalement organisé en commissions thématiques permanentes qui témoignent de la diversité des champs étudiés: déplacements et grande accessibilité, développement économique, enseignement supérieur et recherche, habitat et solidarité, environnement, cadre de vie et agriculture, culture. Consciente de l'importance de cette instance, le Territoire apporte un soutien financier nécessaire à son fonctionnement. Le Conseil est pleinement associé aux réflexions sur le devenir du territoire et ses enjeux.

- Un partenariat renforcé avec les CIQ

En juin 2014, une charte de concertation a été signée entre le Président de l'ex-Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le Président de la confédération générale des Comités d'Intérêt de Quartier (CIQ) de Marseille et des communes environnantes. Les CIQ ont vocation à servir d'interlocuteur entre les habitants d'un quartier et les décideurs locaux. La charte officialise l'implication des CIQ, via leur confédération, dans les grandes orientations nécessaires au développement du territoire. Elle acte l'association des comités aux projets de développement

économique, social, culturel et d'aménagement du territoire, notamment via les comités de pilotage et de suivi desdits projets.

Ce dispositif partenarial est principalement complété par des réunions de concertation avec les services de du Territoire Marseille Provence a minima annuelles, par secteur géographique, la désignation d'un interlocuteur privilégié au sein de la collectivité, une boîte mail dédiée aux CIQ, qui permet de faire remonter les dysfonctionnements locaux.

- le développement de la coordination entre les Directions
- la préparation du transfert des personnels dans la Tour La Marseillaise courant 2018
- l'élaboration du Bilan annuel du PCET et du rapport annuel Développement Durable avec l'ensemble de ses directions
- la mise en place de différents logiciels permettant une amélioration du partage de l'information, de la coordination et la mise en place d'une gestion collaborative (le logiciel ASTEC, qui regroupe différentes informations sur l'immobilier foncier du territoire (état, travaux à effectuer, type de chauffage...)) ; le logiciel SITEV qui permet de coordonner les différents travaux de voiries en lien avec les partenaires du Territoire Marseille Provence (EDF...) ; une GED (gestion électronique des documents) relative aux marchés publics mise en place en 2015 avec la numérisation des marchés qui sont ensuite en partage ; un logiciel de Gestion des stocks, lancé en 2015, en déploiement sur toutes les directions qui le souhaitent ; le logiciel Business Objets qui permet d'assurer un suivi de tous les autres logiciels.

4 - Axes de progrès

- Étendre les processus d'évaluation et de suivi à de nouvelles démarches : Contrat local de la propreté, Schéma directeur des modes doux...
- Proposer de développer les démarches participatives de la population aux projets mis en œuvre sur le territoire de Marseille Provence, aujourd'hui réservées aux projets de grande ampleur
- Créer des instances afin d'associer la société civile à la programmation des actions pluriannuelles et à leur suivi (ex.gestion de la mise en œuvre du Schéma directeur des modes doux de Marseille Provence)
- Tendre vers plus de cohérence et de transversalité dans le choix et le renseignement des indicateurs
- Pérenniser l'organisation et/ou la participation du Territoire Marseille Provence aux groupes de travail, notamment liés aux grands projets d'aménagement urbain et de requalification d'espace public (ex. seconde tranche de la semi-piétonnisation du Vieux-Port, aménagements modes doux...), à la démarche partenariale du Contrat de Baie (création d'un "Club littoral")...
- Mettre un coup de projecteur sur les démarches et actions "développement durable" engagées localement, en créant une manifestation événementielle fédérant l'ensemble des acteurs locaux (journées PCET)
- Développer l'interactivité des sites internet et enrichir l'approche cartographique: développer les outils d'application du système d'information géographique dans l'objectif de collecte transversale d'informations sur l'évaluation des projets, d'interprétation des résultats par la représentation cartographique et d'information des acteurs, partenaires et publics sur les réalisations de la collectivité

- Engager la démarche de mutualisation du système d'information géographique (SIG) avec les communes du Territoire.

Territoire du Pays d'Aix

Le Schéma de Cohérence Territoriale, approuvé par le Conseil Communautaire de décembre 2015, fixe les orientations pour le Pays d'Aix notamment au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Les priorités portent sur un rattrapage pour les politiques du logement et des déplacements. Pour cela, le SCoT promeut un modèle de développement urbain polarisé et hiérarchisé. Le document affirme le rôle de centralité du Pays d'Aix au cœur du grand territoire métropolitain et souligne la nécessaire performance du territoire pour assurer ce rôle.

Pour confirmer son engagement dans la voie du développement durable, le Pays d'Aix a mis en place une Charte vers un développement durable. Signée en décembre 2010 par le Président de la Communauté du Pays d'Aix (CPA), le Préfet, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général 13 et les 34 communes de son territoire, elle a permis à la CPA de fixer son cadre stratégique en matière de développement durable. Elle a été et sera encore enrichie au cours de son évolution.

La Charte a été reconnue Agenda 21 par le Ministère de l'Environnement et du développement durable en décembre 2013.

Les enjeux de la Charte vers un développement durable :

- Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables
- Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine
- Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme
- Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à cette évolution prévisible.

La Charte fixait également des prescriptions générales à destination de l'ensemble des politiques publiques de la CPA :

- Maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols
- Développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements modes actifs, limitation de l'usage individuel des véhicules
- Identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »
- Réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former.

Les actions inscrites dans la Charte sont évaluées chaque année en concertation avec leurs porteurs de projets.

La Charte a permis d'intégrer progressivement les notions du développement durable dans les différentes politiques du Territoire :

1 - Développement économique , aménagement

Dès 2010, la Charte Développement Durable prévoyait la mise en place d'une « croissance verte »

sur le territoire, réaffirmée par la Plan Climat : développement d'une filière des métiers de l'environnement, intégration de l'environnement dans les process des entreprises, réhabilitation écologique, valorisation des potentialités locales etc...

Plusieurs politiques évoluent désormais positivement en ce sens : sur la gestion des zones d'activités (éco conditionnalité des aides), éco construction dans les entreprises, immobilier d'entreprise (aides conditionnées à la création d'emplois) ...

Des actions favorisant la synergie entre les entreprises (écologie industrielle, économie circulaire) notamment dans le Sud Luberon pilotée par le Comité de Bassin et de l'Emploi du secteur. Enfin, le Territoire s'est engagé très fortement sur l'innovation en s'appuyant sur les pôles de compétitivité (Capénergie, pôle risques, PEGASE) et sur les initiatives des entreprises, l'innovation étant une des clés pour un développement plus soutenable.

2 - formation, insertion, emplois

Grâce à son action et ses financements, le Pays d'Aix poursuit la mise en œuvre Plan Local d'Insertion et d'Emploi qui permet de renforcer sur son territoire les moyens des opérateurs locaux en matière d'insertion et d'emploi, notamment. Un nombre important d'outils destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion est ainsi mis en place sur le territoire avec des résultats probants. Un nouveau service est également proposé aux communes et acheteurs du territoire avec la mise en place d'un accompagnement au développement des clauses sociales de leur marché.

Concernant la formation, des efforts sont engagés pour les étudiants, notamment avec le soutien à la recherche et à l'information : Le « Plan Campus » devrait permettre également de restructurer l'offre de logement pour les étudiants qui rencontrent de grandes difficultés pour se loger sur Aix en Provence ; la construction d'une bibliothèque inter universitaire, l'hôtel de l'innovation et des technologies, sont autant de projets sur lesquels s'investit le territoire (2.246.278 € de budget de fonctionnement), la surélévation du Parking Krypton pour le stationnement des étudiants (900 places à terme, 20.6M€ y compris la réalisation d'un pont sur l'A8 pour le passage des TC/piétons, et création d'une gare routière).

Enfin, on peut souligner la très bonne prise en compte du développement durable dans la gestion du Centre de Formation des Apprentis (CFA), tant au niveau des enseignements que sur la gestion des locaux et des équipements et notamment la formalisation d'un Agenda 21. Le nouvel équipement qui accueillera le CFA sera d'ailleurs conçu comme un bâtiment à énergie positive.

3 - Constructions, habitat, politique de la ville et appui aux communes

L'habitat, la construction, la politique de la ville sont un des axes forts de la Charte vers un développement durable. En effet, le déficit de logement et le coût des loyers sur le Pays d'Aix est tel, qu'à l'heure actuelle les habitants sont contraints d'habiter de plus en plus loin de leur lieu de travail.

Les objectifs de production de logements demeurent insuffisants pour absorber le déficit accumulé depuis plusieurs années. Ainsi le territoire exporte des demandeurs de logements vers les territoires voisins. Avec l'approbation du nouveau

Programme Local de l'Habitat (PLH) fin 2014, la CPA s'est dotée d'une nouvelle feuille de route : 2.800 logements neufs à sortir par an et plus de 600 en renouvellement urbain et dans les centres anciens.

Au niveau de la construction, les principes du développement durable sont intégrés petit à petit à

la faveur du renforcement de la réglementation et de la diffusion des pratiques vertueuses. .

En matière d'aménagement de zones d'habitat, les projets sont aujourd'hui élaborés et menés selon les critères et les objectifs de la Charte EcoQuartiers. Le quartier du Grand Coudoux, conçu sur ces principes, a été livré fin 2014 et a été labellisé quartier durable par la Région. D'autres projets s'inscrivent dans cette dynamique (Quartier de la Constance, rénovation du Quartier d'Encagnane à Aix en Provence...).

4 - Déplacements, transports et infrastructures

La politique de développement des transports en commun et de ses infrastructures nécessaires à leur attractivité se poursuit sur le territoire. Depuis 2014 plusieurs aménagements structurants ont été mis en service pour le Territoire : ouverture du pôle d'échange de Plan d'Aillanne, parc relais Malacrida, fin des travaux de la nouvelle gare routière, ouverture de plusieurs relais vélo, dont un à la gare ferroviaire, itinéraire bis pour les bus le long de la RD9...

Cette politique ambitieuse confirme l'objectif pointé dans la Charte développement durable et le Plan Climat comme l'un des enjeux transversaux majeurs pour le Territoire. Il faudra néanmoins plusieurs années avant de voir les effets de cette politique sur la qualité de vie des habitants et surtout un engagement des citoyens à modifier leurs habitudes de mobilité.

5 - Culture et sports

Le Pays d'Aix agit pour le développement de la culture et des sports par des dispositifs de soutien aux associations, aux communes et aux porteurs de grands projets culturels et sportifs. Elle apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre en essayant d'en démocratiser l'accès.

Par ailleurs, le Pays d'Aix a sous sa responsabilité de nombreux équipements : le Centre Chorégraphique National, piscines, médiathèque... La gestion environnementale de ces bâtiments est intégrée. Une démarche plus globale pourrait être envisagée, y compris auprès des communes auxquelles elle apporte des fonds de concours pour la gestion de leurs propres équipements.

Depuis 2011, elle a renforcé son dispositif d'appui aux associations sportives pour la mise en place d'éco manifestations, démarche qui a d'ailleurs été labellisée au niveau national par le Comité National Olympique du Sport Français. Ce dispositif a changé d'échelle depuis 2014 puisque l'ensemble des associations sportives soutenues financièrement par le Pays d'Aix se doivent de mettre en place des actions répondant aux enjeux du développement durable.

Cependant, ce dispositif n'a pas pu être élargi à ce jour aux associations culturelles ou d'autres associations soutenues par le territoire du Pays d'Aix (qui, toute fois, pour certaines d'entre elles, intègrent déjà ces principes dans l'organisation de leurs événements).

Territoire du Pays Salonnais

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

La politique de développement des transports en commun et des infrastructures intrinsèques continue à progresser avec la création ou la finalisation de projets structurants. La finalisation du pôle d'échanges multimodal de Salon-de-Provence, le démarrage des travaux de l'aire de co-voiturage de l'autoroute A54, etc. sont autant de projets mis en service sur le territoire.

La politique de protection de l'atmosphère est mise en œuvre principalement par le financement d'Air Paca et l'application du Plan de Prévention de l'Atmosphère du Département des Bouches-du-Rhône. Des améliorations et des verrous sont à débloquer dans la gestion du transport en commun particulièrement dans la ville centre.

La politique de lutte contre le changement climatique du Territoire n'est pas cadrée par un Plan Climat Air Energie, seul Territoire de la Métropole à ne pas en disposer. Cette absence porte un préjudice afin que les élus disposent d'une vision claire par rapport à cet enjeu.

2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La politique Environnement du Territoire du Pays Salonais englobe plusieurs champs de compétences de la structure. Elle fixe les grandes orientations en matière de gestion des déchets, de gestion de l'eau et de l'assainissement, de préservation des milieux et des ressources, du développement des énergies renouvelables ou bien encore de protection des risques (bruit, inondations, feux de forêt, etc.). Les Directions en charge de ces questions poursuivent les actions en 2016.

La compétence Gestion Ecologique des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sera bientôt intégrée à la Métropole et à ses Conseils de Territoire. La question de la gestion des milieux aquatiques et en particulier de la Trame Verte et Bleue devra être mieux intégrée dans les politiques du Territoire du Pays Salonais. De même pour les questions de la gestion des eaux pluviales.

3 - Épanouissement de tous les êtres humains

« Gagner la bataille de l'emploi », tel est l'objectif ambitieux que se sont fixés les élus du Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour cette mandature. Afin d'atteindre cet objectif, le Territoire du Pays Salonais s'appuie sur des partenaires précieux que sont les deux Missions Locales (Pays Salonais et Est-Etang de Berre) et Pôle Emploi.

Ce partenariat se traduit notamment par l'organisation de manifestations dont le but est de mettre en relation entreprises en démarche de recrutement et personnes à la recherche d'un emploi.

En 2015, cinq manifestations en faveur de l'emploi ont été organisées. 2.867 participants ont été accueillis. A ce jour, 62 embauches directes ont été déclarées après les forums et 578 dynamisations de parcours professionnels à l'issue des forums ont été comptabilisées.

Ces forums emploi contribuent aux bons résultats enregistrés par Pôle Emploi en début d'année 2016, à savoir une baisse globale de la demande d'emploi de 2,7 % (Moyenne nationale -0,17 % / moyenne régionale -0,31 %).

Par ailleurs, le volet insertion et emploi du Contrat de Ville a été fortement développé. Ainsi, plus de 80 postes permanents d'insertion sont ouverts sur le Territoire.

Forts de ces résultats, la Métropole Aix-Marseille-Provence – Conseil de Territoire du Pays Salonais a décidé de poursuivre en 2016 les actions en faveur de l'emploi et de maintenir le budget consacré à ce poste, à savoir 95.000 €.

Enfin, créer son entreprise, c'est aussi créer son emploi. Le Territoire du Pays Salonais soutient Agglopoles Provence Initiative qui finance et accompagne les créateurs d'entreprise qui s'installent sur le Pays Salonais. En 2015, 112 emplois ont été créés grâce à l'appui d'Agglopoles Provence Initiative.

4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

La politique de la ville et l'habitat sont un des axes forts de la politique du Pays Salonais. En effet les services Politique de la Ville de Salon-de-Provence et de Berre l'Etang ont été intégrés au Conseil de Territoire fin 2015. Deux projets sont mis en œuvre :

- Mise en œuvre du Contrat de Ville intercommunal avec un volet territorial qui concerne directement 4 quartiers prioritaires (2 à Salon-de-Provence, 2 à Berre l'Etang)
- Mise en place du Protocole ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Au niveau de la Construction, les principes de développement durable sont intégrés au fur et à mesure des directives vertueuses en termes d'impact environnemental.

En matière d'habitat, les efforts en matière de production se poursuivent avec 270 logements sociaux autorisés (PC délivrés) et 314 logements sociaux agréés au titre des aides à la pierre en 2015. Toutefois, au vu du nombre important de demandeurs de logements sociaux (4 268 exprimées sur le territoire du Pays Salonais), on constate que la réponse aux besoins ne pourra s'effectuer que dans la durée.

Enfin, la question du développement des éco-quartiers est quasi-inexistante sur le territoire du Pays Salonais. Avec l'arrivée des nouvelles normes de construction (RT2018), la thématique serait à développer. Seul, le projet de rénovation urbaine des Canourgues (2015-2022) intègre la notion d'éco-quartier en rénovation.

5 - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Territoire du Pays Salonais agit pour le développement de l'attractivité de son territoire par des dispositifs de soutien aux associations, aux 17 communes et aux grands projets économiques, culturels et sportifs. La structure apporte son concours ou crée de nombreux événements pour le plus grand nombre afin d'en démocratiser l'accès. L'exemple du « faire ensemble » cette année aura été le Salon des Agricultures de Provence, événement qui a remporté un franc succès et qui a mis en lumière le territoire, premier employeur de la filière agricole du département.

Territoire de Martigues

1 - Développement Économique / Aménagement

Les problématiques sociales et économiques sont des constantes sur lesquelles les élus et techniciens ont toujours été fortement engagés depuis la création de l'EPCI en 2001. Le principe du développement durable s'est progressivement diffusé au sein des champs de compétences de la collectivité et notamment dans les secteurs aménagement, déchets, eau et assainissement.

Le regroupement des compétences Aménagement, Économie et Écologie urbaine, Biodiversité traduit cette volonté d'intégrer le développement Durable au centre de sa politique stratégique :

- par le renforcement des missions transversales liées au plan climat, à l'écologie urbaine
- par le renforcement du service éducation à l'environnement
- par l'intégration des problématiques énergie et climat dans les outils de planifications tels que le PLU et le ScoT.

2 - Constructions, habitat, politique de la ville

Afin de satisfaire la demande en logements définie par le PLH, la politique de l'habitat a été récemment modifiée par plusieurs points importants :

- la réduction de la consommation foncière brute par nouvel habitant accueilli (cf. SCoT approuvé en 2015)
- la modification de la forme urbaine des opérations d'ensemble avec l'abandon des constructions individuelles au profit de l'habitat groupé (R+3, 40 logt/ha, 30 % de logements social)
- la prise en compte de la problématique énergétique dans tous les projets de réhabilitation lourde dans l'habitat social (baisse des consommations, baisse des loyers).

2 projets ANRU sur les villes de Martigues et Port-de-Bouc ont été initiés en 2016 avec pour ambition de programmer d'importants travaux de réhabilitation :

- Martigues – quartier de Mas de Pouane (500 logts, étude comprenant un diagnostic énergétique, 170 k€)
- Port-de-Bouc -quartiers Aigues douces, Tassy, Les Comtes (étude comprenant un diagnostic énergétique, 350 k€).

3 - Déplacements, transports et infrastructures

Au cœur de la qualité de vie des habitants du territoire, la chaîne des déplacements est un enjeu à multiples dimensions. L'objectif d'une mobilité solidaire, entre les différents acteurs du territoire mais également entre les différents modes de déplacements, a permis de développer une offre de transport en commun performants et accessibles. Afin de garantir l'accès et l'attractivité des communes du territoire, de nombreux projets se poursuivent autour d'options de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Deux projets de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires et routiers sont en cours sur Martigues :

- Pôle multimodal de Croix-Sainte (gares ferroviaire et routière, parking relais, coût d'objectif 30M€). Une étude de faisabilité a été lancée en 2016 en vue d'une mise en service après 2020
- Pôle multimodal de Martigues – Hôtel de Ville (4M€, étude Maîtrise d'œuvre lancée, travaux envisagés pour 2017 et mise en service en 2018).

Ces 2 projets seront positionnés sur le tracé du futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)(15M€, 15km, Maîtrise d'œuvre lancée en 2016, mise en service en 2019) qui reliera Martigues à Port-de-Bouc en traversant des quartiers prioritaires pour la politique de la Ville (QPV).

Facteurs de déplacements écologiques, les projets de pôle multimodal de Martigues-Hôtel de Ville et BHNS ont notamment été retenus dans l'appel à projet national du Grenelle 3 sur les transports collectifs.

4 - Eau et Assainissement

Les services de l'eau et de l'assainissement sont exercés dans le cadre d'une régie. L'intégration du développement durable se traduit par

- la mise en œuvre des périmètres de protection de la ressource en eau des 5 captages d'eau dans la nappe de Crau et du canal de Martigues amenant l'eau de la Durance
- l'amélioration constante du process de production et de distribution de l'eau potable pour diminuer les consommations d'énergie (variateurs de vitesse sur les pompes, remplacement d'équipement énergivores)

- l'amélioration constante du rendement du réseau (supérieur à 70 %) avec un taux de renouvellement de 1,5 % par an.

5 - Déchets

La collecte, le traitement des déchets ménagers et les collectes sélectives sont assurés en régie surtout le territoire du Pays de Martigues. Ce service est certifié ISO 14001 (depuis 2013) pour les trois activités du centre de traitement du Vallon du Fou :

- la déchetterie qui permet le recyclage vers l'ensemble des filières existantes
- l'unité de compostage de déchets verts d'une capacité de 6.000 tonnes/an et d'une superficie de 8.000m²
- l'installation de stockage des déchets non dangereux d'une capacité annuelle de 70.000 tonnes.

Cette certification permet une meilleure maîtrise des questions environnementales ainsi que la transparence du fonctionnement des activités et donne un outil de gestion pour intégrer ces questions dans un management global.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Les différentes politiques menées par le Territoire peuvent être classées en 6 thèmes correspondant aux thématiques de l'Agenda 21.

1 - Se déplacer

En matière de déplacement, le développement durable est intégré en amont de chaque projet tant dans sa réflexion écologique, que social ou encore économique. Le Territoire présente, par exemple, la particularité de proposer des transports en commun totalement gratuit. Cette décision a été prise au regard du ratio coût/utilité en ambitionnant une plus grande fréquentation de ces derniers et l'égalité d'accès. Les nouveaux projets se pensent dans cette philosophie (BHNS et Tramway) avec l'objectif d'améliorer le maillage et l'offre sur tout le territoire.

« Se déplacer » c'est aussi développer les modes de déplacement doux, alternatif à la voiture individuelle. Cette politique « mode doux » est un axe fort au sein de la politique du Territoire (projets vélo, covoiturage, autopartage).

Au sein de cet axe, la finalité la plus développée est, à égalité, « l'épanouissement de tous les êtres humains » et « la lutte contre le changement climatique ». La moins présente est « la dynamique de développement des modes de production et de consommation raisonnés et de proximité ».

2 - Habiter

Les politiques en matière d'urbanisme et d'habitat intègrent de plus en plus le champ du développement durable tant dans le schéma de cohérence territoriale, que dans l'urbanisme opérationnel où l'aspect social et environnemental est bien marqué. Le Territoire travaille d'ailleurs à la rédaction d'une charte d'aménagement urbain afin d'engager tous les opérateurs sur ces pratiques. La politique de l'habitat avec la politique portée en matière de logement social mais aussi de rénovation et de redynamisation des centres anciens est emprise des finalités du développement durable.

Sur cette politique, la finalité la plus développée est « l'épanouissement de tous les êtres

humains ». La finalité de « cohésion entre les territoires et les générations » est elle aussi très marquée. La finalité « dynamique de développement des modes de production et de consommation raisonnés et de proximité » est, elle, moins prise en compte.

3 - Consommer et produire responsable

Cette politique intègre plusieurs champs d'action de la collectivité, à la fois la politique de développement économique, le tourisme, la gestion des déchets ou encore l'agriculture. Selon les champs d'activité, le développement durable est intégré comme un outil de performance ou comme un paramètre intrinsèque à la politique menée. Par exemple, le développement économique propose de nouveaux axes de performance avec l'écologie industrielle ou encore la RSE et continue dans l'animation d'un centre de ressource pour l'emploi, la formation et l'insertion. Pour cette politique « la dynamique de développement selon des modes de production et de consommation raisonnée » est très présente alors que « la préservation de la biodiversité » l'est un peu moins.

Pour le tourisme, au contraire, « la préservation de la biodiversité » est très présente là où la finalité de « dynamique de développement des modes de production et de consommation raisonnés et de proximité » est moins prise en compte.

La politique de gestion des déchets intègre particulièrement la notion de développement durable en faisant sienne l'objectif de réduction des déchets par des campagnes de communication et de sensibilisation, la multiplication sur tout le territoire de points d'apport volontaire ou encore une politique forte de réduction des déchets à la source (compostage individuel et collectif). A ce niveau, la finalité la moins représentée est celle de « lutte contre le changement climatique » et la plus représentée celle de « cohésion entre les territoires et les générations ».

4 - Préserver et valoriser les espaces naturels et les ressources

Ce volet intègre les actions autour de l'assainissement, de l'Huveaune et de la forêt. En matière d'assainissement, le développement durable est intégré dans les actions portées en termes d'amélioration du réseau, de politique de prix et préservation de la ressource en eau. Pour l'Huveaune, le Territoire s'est engagé au côté du syndicat bassin versant en signant le contrat de rivière pour un montant engagé de 8 millions d'Euros pour le territoire. Il s'agit d'agir tant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement, sur des actions de prévention et de sensibilisation auprès des entreprises que de participer aux projets ayant attiré à la réduction de vulnérabilité aux inondations, à la reconstitution floristique et végétal de l'Huveaune ainsi qu'à sa réappropriation par les habitants. Au niveau de la politique forestière, le Territoire travaille sur la valorisation de l'espace forestier avec la sylviculture, les travaux de DFCI ou encore la reconquête de friches agricoles. Toutes ces actions s'inscrivent parfaitement dans les enjeux et finalités du développement durable.

Pour cette thématique, la finalité la plus illustrée est celle sur « la préservation de la biodiversité » et la moins présente est celle sur la « dynamique de développement des modes de production et de consommation raisonnés et de proximité ».

5 - Les collectivités exemplaires et responsables

La politique concernant la gestion du patrimoine et le fonctionnement et activités internes de la collectivité s'oriente de plus en plus vers une gestion durable avec un groupement d'achat pour les fournitures de bureau ou encore la rationalisation des dépenses en termes de communication. De plus, les bâtiments de la collectivité ont pour la majorité fait l'objet d'un programme de rénovation

énergétique. La finalité la plus développée est la lutte contre le changement climatique. Par contre est moins bien prise en compte « la préservation de la biodiversité ».

Les actions collectives en direction des communes intègrent parfaitement les finalités du développement durable (groupement de commande pour les produits bio, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets à la source, animation au développement durable...). Toutes les finalités sont prises en compte de manière équivalente.

6 - Agir ensemble

Cette politique concerne le changement de comportement par la mise en place d'actions en lien avec le développement durable. Elle regroupe ainsi toutes les actions mises en place au sein des communes en matière de gestion responsable des déchets (tri sélectif), de réduction des déchets à la source. La finalité la plus illustrée est celle sur l'épanouissement de tous les êtres humains et la moins développée est la « préservation de la biodiversité ».

En conclusion, la politique de développement durable portée par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile c'est :

Des points forts :

Une politique qui fait aujourd'hui office de méthode dans la construction et l'évaluation des projets avec une intégration de ses objectifs dans une grande majorité des projets et l'association du service responsable.

Une reconnaissance de son intérêt pour améliorer la performance de l'action publique

Une bonne identification de l'expertise du Territoire par les différents partenaires

Des points d'amélioration :

Une reconnaissance en interne qui a du mal à se traduire par un engagement budgétaire fort. Dans un contexte de réduction budgétaire, le développement durable a toujours tendance à être le premier niveau d'intervention délaissé. Ainsi certains projets ont dû être retardés ou même annulés faute du budget.

Un positionnement managérial à mieux affirmer. Le développement durable est un service à part entière, or, son niveau d'intervention de par sa transversalité questionne sur ce mode d'organisation.

Le besoin de trouver un autre mode de communication de l'action. La démarche Agenda 21 est un peu obsolète. Il s'agirait de trouver un nouveau cadre à cette politique, cadre reconnu, peut être plus global et intégrant des indicateurs et critères d'évaluation capable de se confronter aux critères économiques. La démarche est en cours avec l'appui de l'ARPE PACA.

Le temps du développement durable est un temps long. Il s'agit d'arriver à le diviser pour qu'il corresponde au temps de la collectivité et au temps politique afin de faire la lumière aussi sur ses impacts de court et moyen terme et donc sur son intérêt pour chacun des acteurs.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Les problématiques sociales et économiques sont des constantes sur lesquelles les élus et

techniciens ont toujours été fortement engagés. La problématique environnementale, quant à elle, a été abordée qu'à partir de 2004 avec la charte pour l'environnement.

Donc, les principes du développement durable se diffusent progressivement au sein des différents champs de décision et d'action de la collectivité, et notamment dans le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, les transports, l'action sociale.

Cela s'est traduit :

- par la création d'une mission développement durable apportant son expertise aux différents services de la collectivité : outil stratégique pour accompagner, informer (newsletter mensuelle) les agents et les communes membres dans le changement, orienter le territoire vers un avenir durable et une modification en profondeur des modes de vie et des modes de faire. Cette mission a été renforcée par la création des services «plan climat» et «écologie industrielle du territoire». Ce renfort accentue la volonté de la collectivité de mettre le développement durable au centre de sa politique stratégique.
- Par le renforcement du service pédagogie à l'environnement et ambassadeurs du tri, service intégré spécifique à notre Conseil de Territoire, capable d'intervenir vers tous types de public. Depuis leur création, en 2004, leurs connaissances théoriques et pratiques sur les différents domaines qu'ils abordent apportent une réelle plus-value et une expertise correspondant réellement au fonctionnement de notre territoire.
- Dans l'investissement dans le programme AIGRETTE (Approche Intégrée de la Gestion des Risques Environnementaux à l'échelle d'un Territoire). Par ce programme, la collectivité effectue la surveillance continue de son territoire en matière d'environnement (eau, sol, air, milieux naturels).
- Par l'intégration des problématiques énergie et climat dans les outils de planification que sont les PLU et le SCoT.

Le SCoT Ouest Etang de Berre a été approuvé le 22 octobre 2015. Son volet «Transition énergétique» est intégré au sein du :

- plan d'aménagement et de développement durable (PADD) prévoit de «Développer le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables et d'utilisation des ressources naturelles»
- document d'orientations et d'objectifs (DOO) comprend la «Maîtrise des consommations et l'engagement dans la transition énergétique»

et

- par l'adoption d'outils plus spécifiques tels que le PCET adopté en novembre 2015.
- par la signature d'un contrat de ville et une participation croissante au financement des actions de la politique de la ville.
- par la création de la maison de l'emploi Ouest Provence en 2007 qui :
- s'est engagée dans une démarche développement durable en accompagnant les entreprises du bâtiment vers le bâtiment durable dans le cadre de la Loi Grenelle II.
- a reçu un label "Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle", dans le cadre de l'opération «Réussir l'Emploi des Femmes».

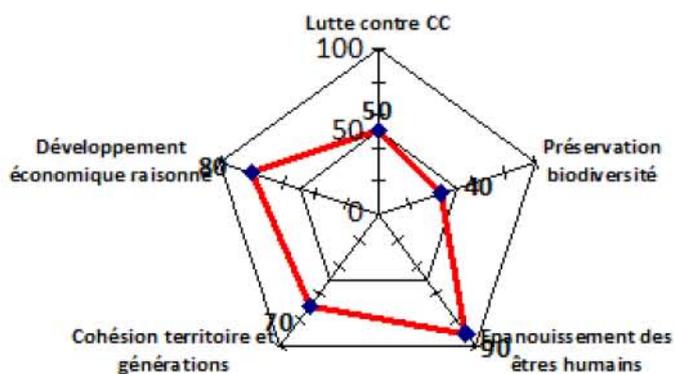
Analyse des points forts et ceux à améliorer

Dans la suite de l'analyse, un domaine (déchet, urbanisme,...) est considéré comme un point fort si

des actions sont mises en place sans prendre en compte le résultat, qu'il soit positif ou négatif. Un domaine considéré comme un point faible est un domaine où très peu voire pas d'actions sont menées dans ce domaine.

DOMAINE	Niveau d'intégration du développement durable dans les politiques
DÉCHETS	☺
TRANSPORT	☺☺
BÂTIMENTS	☺
ACTION SOCIALE	☺☺☺
AMÉNAGEMENT	☺☺
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	☺☺☺
AGRICULTURE	☹
ESPACES NATURELS	☹
EAU ET ASSAINISSEMENT	☺
EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE	☺☺
CONCERTATION	☺

Engagement de la collectivité



En conclusion sur cette première partie

L'ensemble des Territoires ont su intégrer peu à peu les principes du développement durable dans leurs différentes politiques publiques. La mise en place des Agendas 21 ou des PCET sur la plupart d'entre eux à faciliter cette intégration. La rédaction obligatoire des rapports développement durable depuis 2011 permet également à chaque Territoire d'assurer un suivi interne des actions menées par les services ou renforce l'intérêt et la pertinence travail engagé auparavant (démarches de Charte, d'Agenda 21, d'évaluation vis-à-vis de critères Développement durable).

Ainsi on note une prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagement, de transports, de cohésion sociale, mais également l'émergence ou le renforcement de projets plus transversaux comme l'écologie industrielle ou circulaire, les éco-manifestations, l'éducation environnement et au développement Durable etc...

Néanmoins, certains Territoires pointent la nécessité de renforcer dans les projets la prise en compte de certaines finalités (par exemple, la préservation de la biodiversité), d'apporter une amélioration sur les synergies et les cohérences entre les politiques thématiques et/ou entre les finalités.

PARTIE 2

LES PRINCIPALES ACTIONS 2016 DES TERRITOIRES PAR FINALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les trois dimensions représentées de manière abstraite et statique des années 1990 pour illustrer la complexité du développement durable (économie, social, environnement), ne proposent pas de réponse à des questions transversales du type : Quels sont les objectifs de la dimension économique en matière de consommation d'espace, d'accès aux soins, de solidarités territoriales, de santé, de préservation de la biodiversité, etc. ?

Ces difficultés opérationnelles soulevées par les collectivités territoriales pionnières en matière de développement durable (1992-2002) a entraîné la rédaction collégiale d'un Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux. Il définit, notamment sur la base de textes internationaux relatifs au développement durable portés par les Nations Unies, les États ou les pouvoirs locaux, cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques : lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère, préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources, permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La seconde partie de ce rapport fait état des pratiques des Territoires sur chacun des axes de ce cadre de référence.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France : élévation de 0,9° C en un siècle de la température moyenne annuelle ; avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

L'accord international sur le climat a été validé par tous les participants de la COP21 en décembre 2015, à Paris. Il fixe comme objectif limitation du réchauffement mondial en 1,5° C et 2° C d'ici 2100.

Cinq des six Territoires de la Métropole ont rédigé leur Plan Climat Energie Territorial positionnant la limitation de la place de la voiture ou l'aménagement durable dans leurs priorités. Un travail de mise en commun est actuellement en cours, servant de base de travail au futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) métropolitain qui doit être rédigé pour 2018.

Territoire de Marseille Provence

1 -Objectifs

- Disposer de leviers d'actions pour réduire les émissions de GES du territoire dans les 2 secteurs les plus émetteurs, à savoir, le transport et le résidentiel tertiaire
- Adapter le territoire aux évolutions climatiques en cours.

2 -Grands axes de la politique

- mise en œuvre des actions visant à augmenter la part modale des transports en commun et des modes doux sur le territoire (PDU)
- Réalisation du Schéma Directeur des Modes Doux conformément aux objectifs du PDU
- Réalisation du Plan de Déplacement de l'Administration
- Encouragement à l'élaboration de Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE)
- Développement des énergies renouvelables
- Mise en œuvre d'un plan de renouvellement de la flotte de véhicules territoriaux

3 -Actions phares mises en œuvre en 2016

- Extension du réseau de transports commun (Métro ligne2 Bougainville-Capitaine Gèze ; BHNS, Très Grand Bus,...)
- Mise en service du dispositif de méthanisation sur le Centre de traitement Multifilière des déchets ménagers - EVERE
- Poursuite du diagnostic énergétique des bâtiments du Conseil de Territoire 2016-2020
- Réalisation de travaux de voirie structurants (inauguration de la voie U430 le 13/05/16, lancement de concours de MOE pour la requalification du cours Lieutaud et la rocade du Jarret)
- Déploiement des stations de recharge Electra pour voitures et vélos électriques

Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire est impliqué sur les questions d'énergie depuis sa création en 2002. Son premier plan Climat a été adopté fin 2012, il faisait suite à des Programmes Locaux de l'Energie engagés en 2006. Le bilan 2015 montre une diminution de 7,3 % des GES depuis 2007. La rénovation de l'habitat et la diminution de la place de la voiture individuelle sont les deux enjeux à traiter de manière prioritaires sur le Pays d'Aix.

Sur ces 2 sujets, des actions phares ont été lancées ces dernières années comme les outils pour la rénovation énergétique des logements (aides financières et techniques aux particuliers, création d'une agence locale de l'énergie) et de nombreuses actions favorisant les transports en commun (ouverture de nouveaux parcs relais, politique d'aide en faveur de vélo). A noter en 2015, l'adoption d'un Schéma des Energie Renouvelables et l'intégration de la qualité de l'air dans les actions et l'évaluation du PC(A)ET.

Territoire du Pays Salonnais

L'enjeu principal sur le territoire salonnais est l'articulation entre le développement de pôles d'emplois, de résidence, de loisirs et de formation avec la présence ou le développement d'une offre de transports en commun. La structuration du développement urbain devra se faire autour des axes et nœuds de transport tout en densifiant les cœurs urbains. Dans l'esprit d'une limitation des déplacements et le développement d'une économie durable et adaptée au territoire, le dernier enjeu vis-à-vis du climat sera d'atteindre à minima les objectifs de l'accord de Paris (COP21).

1 -Axes de la politique

- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- Promotion des énergies renouvelables
- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagements et d'infrastructures.

2 -Actions phares mises en œuvre en 2016

- Le délégataire chargé de l'exploitation du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de la Vautubière capte le biogaz issu de la dégradation des déchets pour produire de l'électricité et la cogénération par réutilisation de la chaleur résiduelle pour sécher les lixiviats
- Création d'une aire de covoiturage à l'échangeur autoroutier n°14 Salon-Grans de l'autoroute A54
- Adhésion à AIR PACA, contribue à obtenir des données fiables sur la qualité de l'air et d'alerter les populations en cas de risques forts
- Membre du Comité de Plan Prévention de l'Atmosphère et diffusion de l'arrêté sur le brûlage des déchets verts
- Rationalisation de la flotte de véhicules des services.

Territoire du Pays de Martigues

Le Territoire du Pays de Martigues est marqué par la présence d'une zone industrialo-portuaire de premier plan et d'axes routiers importants (Italie-Espagne). L'industrie et le transport routier induisent des consommations énergétiques et des sources de gaz à effets de serre (GES) très importantes à l'échelle du territoire (soit environ 90 % pour l'industrie d'après le Bilan Carbone établi en 2007). L'urbanisation (déplacements, bâtiments, déchets) n'est responsable que de 10 % du total des émissions de GES sur le territoire.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (adopté le 5 novembre 2015), se caractérise par son aspect très pragmatique et ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Néanmoins, une partie importante des émissions polluantes du territoire est liée au secteur industriel sur lequel le Territoire seul peut difficilement agir.

Le programme des 44 actions s'articule autour de 3 objectifs globaux que sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation du territoire au changement climatique
- la lutte contre la précarité énergétique.

Ces objectifs se déclinent en 5 axes stratégiques :

- la réduction et la valorisation à la source des déchets
- le transport et l'urbanisme
- la maîtrise de l'énergie
- l'adaptation du territoire au changement climatique
- l'amélioration de la qualité de l'air.

Les actions phares de l'année 2016 sont :

- le lancement de la phase opérationnelle de la réalisation d'une ressourcerie sur le Territoire du Pays de Martigues
- la mise en service d'une petite flotte de véhicules électriques et hybrides
- le renforcement de la lutte contre la précarité énergétique
- la mise en service d'une chaufferie bois permettant l'alimentation du réseau de chaleur de Canto-Perdrix à Martigues (3300 eq. logements)
- la sensibilisation de publics variés au changement climatique et à la qualité de l'air.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Les enjeux sur le territoire sont de diminuer les déplacements en voiture individuelle, de favoriser l'utilisation des transports en commun et le développement des modes de déplacements doux, d'augmenter la part des énergies renouvelables et donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les grands axes de la politique conduite par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont d'améliorer le maillage en transports en commun, de soutenir la hausse de leur fréquentation, de développer les modes doux de déplacements (vélo et piétons notamment) dans un objectif de trajet domicile-travail.

Les actions phares mises en œuvre cette année sont :

- Le démarrage des études pour les projets du Val'Tram (projet de tramway reliant la Gare d'Aubagne et La Bouilladisse) et du BHNS (projet de bus à Haut Niveau de Service reliant la gare d'Aubagne à la ZI des Paluds)
- Le maintien de la gratuité des transports publics et l'amélioration du réseau de ligne de bus
- Le développement de projet de pistes cyclables et la réalisation d'aménagements piétons notamment sur la ZI des Paluds.
- La participation du Conseil de Territoire au projet d'aménagement des Berges de l'Huveaune pour la partie voie mode doux sur les communes d'Auriol et d'Aubagne et le

- lancement d'une étude d'aménagement global des berges de l'Huveaune sur le territoire.
- Le soutien au mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle notamment à travers la relance du dispositif de prêt de vélo gratuit et une nouvelle communication autour du site internet dédié au covoiturage des salariés du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Territoire d'Istres Ouest Provence

La présence d'une zone industrialo-portuaire et d'une base aérienne civile et militaire de premier plan, mais également sa situation sur l'axe autoroutier Italie-Espagne font du Territoire Istres Ouest Provence, un territoire où on dénombre des sources de production et de consommation d'énergie démesurées, des émissions de Gaz à effet de serre (GES) qui le sont tout autant. Hormis ces émissions, sur lesquelles la collectivité n'a aucune main mise, le bilan carbone indique que plus de 70 % des émissions de GES du territoire sont dus aux déplacements et aux bâtiments. Autrement dit, l'urbanisation est responsable de 70 % des émissions.

Au travers de l'axe 1 du Plan Climat Énergie Territorial du Territoire, "Cap sur le territoire durable", l'intercommunalité met l'accent sur l'aménagement du territoire, comme clé du développement des collectivités afin d'organiser la ville pour limiter les consommations énergétiques et la production des gaz à effet de Serre, tout en favorisant le bien-être de ceux qui y vivent.

Actions phares

- Charte d'aménagement durable : C'est un outil favorisant une réflexion globale, sur tous les domaines devant être pris en compte pour un projet d'aménagement (site, mixité, cadre de vie, transport, eau, énergie, biodiversité, déchets, ...) et réduisant ainsi les coûts et les impacts pouvant résulter de ces projets. Il permet de suivre le projet de la conception à la livraison et de l'améliorer en permanence. C'est un outil pouvant être utilisé à différents niveaux d'engagement et pour différents objectifs.

Conçu et élaboré en interne par la Mission Développement durable et l'ÉPAD, (établissement public d'aménagement), il a été testé avec succès sur différents projets dans les communes de Grans, Fos-sur-Mer et Miramas. Il importe de noter que certaines structures ont souhaité pouvoir disposer de cet outil :

L'ARPE, Agence Régionale Pour l'Environnement, a demandé à pouvoir le mettre à disposition de ses adhérents.

Le BRGM, bureau de recherches géologiques et minières, l'a également utilisé pour réfléchir à différents scénarii d'aménagement sur des emplacements pollués

- Intégration de l'énergie et du climat dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) : Les PLU en cours de révision intègrent progressivement des actions favorisant la maîtrise de l'énergie et l'adaptation climatique :
 - les effets du changement climatique dans l'état initial de l'environnement.
 - la vulnérabilité du territoire dans l'état initial de l'environnement.
 - le bioclimatisme dans les orientations d'aménagement et de programmation dès lors que le projet s'y prête.
 - la cartographie des îlots de chaleur sur certaines zones en rénovation urbaine.
- Plan de déplacements urbains : Le SMGETU (Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains), de compétence métropolitaine, intervient sur le territoire sur la

mise en place gestion des transports urbains et interurbains. Le Développement durable est pleinement intégré aux objectifs qui visent à réduire la place de la voiture au profit d'autres modes de déplacements moins polluants et moins consommateurs d'énergie.

Les actions phares mises en œuvre à partir de 2016 :

- 4 pôles d'échanges multimodaux / gares routières (Fos-sur-Mer, Istres, Martigues, Miramas)
- 3 BHNS connectés aux PEM ferroviaires, aux P+R et CHNS sur autoroute : Martigues-Port-de-Bouc, Istres, Miramas
- Navette maritime sur l'Étang de Berre : Requalification du Port des Heures Claires en cours
- Mise en accessibilité du réseau
- Développement du conseil en déplacements et d'actions en direction des zones d'activités
- Études sur la création de 2 Pôles d'échanges multimodaux ferroviaires à Miramas
- Liaison Fos-Salon et contournements routiers
- Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans de Déplacements Administration.
- Plan d'Amélioration de la Collecte et du Tri (PACT) : L'objectif de ce plan d'actions est de faire progresser le taux de collecte sélective qui stagne depuis quelques années. Ce projet bénéficie du soutien technique et financier d'Eco-Emballages (lauréat de l'appel à projets). Il est dirigé par la Régie Intercommunale de Collecte et de Valorisation des Déchets (RICVD) et mis en œuvre par les ambassadeurs du tri (ADT). Deux actions ont été retenues :
 - l'amélioration du dispositif d'apport volontaire du verre
 - la réforme de la collecte sélective sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- La pédagogie à l'environnement : C'est une spécificité du Conseil de Territoire, un Service Pédagogie à l'Environnement, intégré à l'organisation propre de l'administration, qui œuvre, depuis 2004, à la sensibilisation du public, enfants et adultes et des communes membres. Ce service intervient sur un large spectre de domaines : les déchets, l'eau, l'air et pollution atmosphérique, les risques majeurs, Énergie/Nature/Climat et les milieux naturels (zones humides, Crau, forêt méditerranéenne, mer et littoral). Ils forment les scolaires dans le cadre des projets pédagogiques élaborés avec les écoles et l'inspection académique.

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'était engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité qui s'est

traduit en 2016 par la création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

L'environnement exceptionnel de l'aire métropolitaine par son climat, son littoral et ses richesses marines, ses pays calcaires et ses vallées mises en valeur depuis plus de deux millénaires, sa biodiversité, ses aménités et ses paysages mondialement réputés, sont mis à mal par la façon dont les près de 2 millions d'habitants s'y installent et y vivent : modes d'urbanisation, logements et activités, infrastructures et déplacements, équipements, entreprises. Ce mode d'occupation et d'aménagement atteint les limites par le mitage et le fractionnement des milieux naturels, et la pérennité des ressources territoriales (eau, espaces naturels et biodiversité, sols et espaces agricoles) y est menacée.

L'un des enjeux métropolitain serait donc de s'appuyer sur les qualités environnementales du grand Territoire en bifurquant progressivement vers un nouveau modèle d'aménagement plus durable et plus respectueux des ressources.

Les Territoires ont d'ailleurs déjà pris ce virage avec la définition de trames vertes et bleues dans les SCoT et, mais aussi en renforçant leurs actions de préservation et de valorisation des espaces naturels (contrats natura 2000, renaturation de berges, valorisation de la forêt...)

Territoire de Marseille Provence

Objectifs

- Préserver la biodiversité des milieux naturels
- Améliorer la qualité de l'air, des eaux de surface, souterraines et des sols
- Réduire les pollutions

Grands axes de la politique

- Développer des actions de partenariat avec les parcs assurant la protection des espaces naturels emblématiques (Parc national des Calanques, Parc marin de la Côte Bleue, Parc naturel régional de la Sainte-Baume,...)
- Préserver et renforcer la trame verte urbaine (préserver et développer la biodiversité en ville, végétaliser l'espace urbain,...)
- Rechercher l'équilibre entre préservation de la biodiversité et développement économique
- Améliorer la qualité des eaux littorales du territoire
- Améliorer la qualité des milieux et préserver la santé (sensibilisation et lutte contre les nuisances sonores, révision de la cartographie du bruit dans l'environnement et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, amélioration de la qualité de l'air,...)

Actions phares mises en œuvre en 2016

- Mise en œuvre des actions du Contrat de Baie
- Modernisation de la zone technique du port de plaisance de La Ciotat
- Participation à l'identification et à la gestion des continuités écologiques (élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA)
- Actualisation de la cartographie du bruit

- Actualisation du Bilan Carbone

Territoire du Pays d'Aix

Le territoire du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de la surface de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. L'action publique mise en œuvre depuis 2003 sur l'entretien de la forêt, 330 ha entretenu en 2016, a permis de réduire très nettement les hectares brûlés depuis 10 ans (sauf pour cette année 2016). Aujourd'hui avec la Charte forestière de Territoire (CFT) et le Schéma d'approvisionnement territorial (SAT), la politique forestière du Pays d'Aix est définie de façon à faciliter la mobilisation du gisement de bois .

Une des principales menaces sur ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante, l'étalement urbain, et morcellement des espaces qui prend différentes formes sur le territoire.

La rédaction du Schéma de Cohérence Territoriale et plus particulièrement la partie sur la mise en place d'un document d'orientation d'une Trame verte/Trame bleu à l'échelle du territoire sera donc primordiale pour assurer la pérennité de cette finalité.

Dans le cadre de ses compétences, le Territoire du Pays d'Aix joue aussi un rôle direct dans la protection des milieux par la politique du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'aide au financement des stations d'épuration ou la réalisation de travaux de protection des rivières dans les zones d'activité.

Territoire du Pays Salonnais

Le territoire est structuré autour de vastes espaces agricoles et naturels avec une volonté affirmée de confirmer et d'étendre ces espaces. L'enjeu est donc de concilier préservation des milieux en maîtrisant l'étalement urbain. Un autre enjeu plus économique entre en ligne de compte, celui d'avoir des espaces agricoles pour répondre à la demande et préserver les paysages remarquables, source principale de l'économie touristique. Enfin le maintien et la composition d'une véritable trame verte et bleue seront le gage de réponse aux deux premiers enjeux.

Axes de la politique :

- Préservation de la biodiversité
- Prévention des pollutions des milieux
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées.

Actions phares mises en œuvre en 2016 :

- Travaux DFCI – programmation 2016
- Gestion des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, textiles) collectés auprès des particuliers en 2016 : plus de 7 000 tonnes par an, soit 50 kg/hab environ. Progression de plus de 90 % de 2005 à 2016

- Eau et assainissement :
 - lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable (amélioration du rendement de 2.5% depuis 2013)
 - lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées (campagne d'inspections télévisées et d'essais à la fumée)
 - 0.7 % des réseaux d'eau potable et d'assainissement réhabilités en un an
 - mise aux normes des dispositifs d'auto surveillance sur les systèmes d'assainissement
 - diagnostics sur les systèmes d'assainissement non collectif lors des transactions immobilières
- Traitement des chenilles processionnaires du Pin par des procédés écologiques
- Natura 2000 : contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Territoire du Pays de Martigues

Enjeux sur le territoire

A proximité des zones industrielles et des zones urbanisées figurent des sites naturels de grands intérêts tant en termes paysagers que de biodiversité.

Le Pays de Martigues participe à la préservation de la biodiversité et la protection des ressources au sein du territoire par de multiples actions en lien direct avec ses compétences :

- la protection de la forêt avec une implication au sein de deux Plans Intercommunaux des Débroussailllement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) qui s'étendent sur plus de 15.000 ha (PIDAF des Étangs, PIDAF Côte Bleue)
- la protection des oiseaux comme gestionnaire du site Natura 2000 Région des Étangs de Saint-Blaise (200 espèces d'oiseaux)
- la protection d'une zone humide comme gestionnaire de l'Étang du Pourra.

Actions phares

Les actions phares de l'année 2016 sont :

- la réalisation d'un diagnostic multicritères des PIDAF au sein du Territoire Pays de Martigues permettant de proposer des perspectives d'évolution de l'outil PIDAF sous forme d'une stratégie d'ensemble en matière de protection de la forêt et de mise en valeur de la forêt
- la poursuite de l'instruction liée à la demande de classement national du site Saint-Blaise Castillon au titre de la loi Paysage
- la création d'une malle ludo-pédagogique du site Natura 2000 « Région des Étangs de Saint-Blaise » ayant pour objectif de faire connaître aux acteurs du territoire, le patrimoine naturel, les enjeux et le dispositif de préservation de la biodiversité.
- l'opportunité de créer une réserve naturelle régionale sur l'Étang du Pourra comprenant la définition du scénario de gestion hydraulique raisonnée compatible avec les enjeux écologiques et la limitation du recours aux pompes.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Enjeux sur le territoire

Les enjeux sur le territoire sont de redonner à l'Huveaune et à ses affluents leur fonctionnalité écologique, de soutenir le maintien d'une agriculture périurbaine durable et innovante, de protéger et de valoriser les espaces naturels et forestiers et de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux environnementaux.

Axes de la politique :

Les grands axes de la politique sont de soutenir et de porter des projets de renaturation, de protection et de valorisation de l'Huveaune, de ses berges et de ses affluents ; de continuer à agir pour développer une agriculture périurbaine respectueuse de son biotope et reconnue pour sa qualité ; de poursuivre les actions de protection et de valorisation des espaces naturels et forestiers du territoire ; de proposer des animations d'éducation à l'environnement sur le territoire.

Actions phares

- La participation du Territoire aux projets de « réduction de la vulnérabilité, sécurisation et valorisation des berges de l'Huveaune » sur Aubagne et Auriol et de lutte contre la pollution des milieux dans le cadre du contrat de rivière bassin versant de l'Huveaune
- La poursuite du soutien à la marque des « Jardin du pays d'Aubagne » avec le CETA (centre d'étude techniques agricoles) et des actions de protection des terres agricoles.
- La mise en place de projet d'agroforesterie comme outil d'amélioration de la productivité des cultures et de préservation de l'écosystème
- Le développement de la sylviculture pour assurer une gestion et une protection durable de l'espace forestier
- La relance d'action d'éducation à l'environnement auprès des enfants du territoire (temps scolaire, périscolaire et participation aux festivités du territoire).

Territoire d'Istres Ouest Provence

Situé entre les vastes espaces naturels des étangs, de la Crau, de la Camargue et du littoral, le Territoire Istres-Ouest-Provence possède un patrimoine naturel de très haute valeur écologique. En dehors des espaces naturels emblématiques disposant de protections réglementaires, les milieux naturels et les espèces protégées se rencontrent également dans les secteurs liés à des enjeux de développement urbain, économique ou industriel.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement durable, la collectivité se doit d'être exemplaire et de contribuer à la conservation et au bon fonctionnement écologique de ce patrimoine.

Actions phares

- Contrat de nappe de la Crau : La collectivité est membre à voix décisionnelle du SYMCRAU (Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau). À ce titre, elle a participé en tant que membre des Comités de Pilotage et divers groupes de travail et de réflexion à la démarche Contrat de nappe de la Crau. Cette démarche, a pour objectif de protéger la

nappe phréatique de la Crau, notre ressource en eau potable. Une action concerne la finalité préservation de la biodiversité :

- "Étude de définition des milieux récepteurs des effluents traités par la Station d'épuration d'Istres-Rassuen, et d'acceptabilité de ces milieux",
- Station d'épuration de Fos-Sur-Mer : L'évolution de la population envisagée sur la ville et l'état du génie civil des ouvrages existants expliquent ce choix d'une nouvelle station d'épuration. La capacité de traitement de 22.500 équivalent habitants à 28.000 EH est envisagée. Les performances de traitement atteintes permettront de respecter un niveau de rejet, défini de manière à ne pas augmenter les charges de pollution organiques et particulaire rejetées en situation future par rapport aux valeurs actuellement observées, et à réduire les apports d'azote et de phosphore.
- Approche intégrée de la prise en compte de l'environnement dans les programmes d'aménagement : La mission « écologie du Territoire » travaille avec les services de l'aménagement et du développement économique sur deux grands projets : Le pôle mer et nautisme à Port-Saint-Louis-du-Rhône et le pôle aéronautique à Istres. Sur ces deux projets d'envergure économique régionale, en accord avec la DREAL PACA, la prise en compte des espaces naturels et de leurs fonctionnalités a été traitée de façon intégrée dès l'origine des projets : Les espaces naturels présents sur les sites sont préservés au maximum et sont dotés d'un plan de gestion ; les impacts liés aux aménagements des pôles et aux divers projets qu'ils accueillent sont pris en compte de façon groupée afin d'éviter ou réduire ces impacts ; en présence d'impacts résiduels, les mesures compensatoires sont mutualisées. Dans la mesure du possible, ces mesures compensatoires seront mises en œuvre sur place, dans le cadre des actions de gestion des espaces naturels des pôles ou, lorsque des espaces naturels dégradés sont présents, par des opérations de restauration écologique de ces milieux.
- Atlas et statistiques n°14 « Les outils de protection des espaces naturels » : Réalisation d'une publication éditée par l'Observatoire SIG de la collectivité avec les contributions de la mission « écologie du territoire » et d'un stagiaire en licence de Géographie. Ce document synthétique présente, sous forme cartographique et statistique, les espaces naturels du territoire avec leur niveau de protection (maîtrise foncière, réglementaire ou contractuel) et diverses informations, comme la contribution des six communes à ces espaces protégés.
- La pédagogie à l'environnement : Le Service Pédagogie à l'Environnement est également intervenu durant les temps scolaires dans 60 classes sur ces thématiques (année scolaire 2015/2016).

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Si la poursuite du développement durable est devenue une priorité à la suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la satisfaction de nos besoins matériels (alimentation, logement, déplacement ...) mais aussi des aspirations culturelles, sociales, spirituelles, d'accomplissement de soi.

Afin que tous, nous puissions poursuivre ces aspirations, il est indispensable préalablement que

les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement pourvus au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable, s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques sportives, à une vie en société.

L'emploi, l'amélioration de la qualité de vie, les services publics sont au coeur des préoccupations des Territoires. Les actions engagées sont nombreuses sur l'amélioration de la qualité de l'air, de l'environnement sonore, l'offre d'activités culturelles et sportives, la création de bourse à l'emploi ou l'offre de services par la collectivité.

Territoire de Marseille Provence

1 - Objectifs

- L'accès de tous les habitants du Territoire Marseille Provence aux biens et aux services essentiels : eau potable, assainissement (collectif et non collectif), logement, protection contre les risques naturels et technologiques majeurs, éducation, alimentation, culture...)
- La création de richesses et le développement de l'emploi sur le territoire font également partie des pivots de cette finalité.

2 - Grands axes de la politique

- La gestion de la ressource en eau, un service public fondamental défini dans le Schéma Directeur d'alimentation en Eau potable
- Améliorer la propreté urbaine (contrat local de propreté, règlementation, prévention, information,...)
- Améliorer le cadre de vie (travaux d'aménagement et de requalification de voiries et de places, contribution financière aux équipements de loisirs et culturels,...)
- Améliorer la connaissance préventive des risques majeurs (élaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR), financement des services de secours, actualisation de l'organisation interne du traitement des situations de crises, ...)
- Le fonctionnement interne de la collectivité (rénovation du dialogue social, dispositif de formation, d'insertion et d'accompagnement professionnel, accompagnement personnalisé, évaluation des risques psychosociaux, parité professionnelle...)

3 - Actions phares mises en œuvre en 2016

- Sensibilisation à la réduction des déchets pour les crèches volontaires
- Réalisation de la piétonisation du Vieux-Port (2ème phase)
- Réaménagement du rond-point du Prado (espace mixte voiture/bus en site propre, piétons et vélos)
- Accompagnement de groupes d'habitants pour l'adoption de gestes de réduction des déchets
- Recherche de mixité dans les postes techniques dévolus traditionnellement aux hommes

dans le secteur de la Propreté

Territoire du Pays d'Aix

Même si les services de proximité sont essentiellement assurés par les communes, le Territoire du Pays d'Aix dispose de quelques leviers d'actions pour assurer un épanouissement au plus grand nombre d'habitants. Dans les domaines culturels et sportifs, elle mène par exemple une politique ambitieuse pour mettre en place et soutenir des équipements et des animations pour tous et de proximité. En 2015, elle enregistre près de 965.000 entrées dans l'une des 17 piscines communautaires; 345K€ ont été consacrés à la promotion du sport pour tous (PRODAS).

Dans le cadre des services rendus à la population (déchets, transports ...), le Territoire du Pays d'Aix s'efforce de conduire des démarches de qualité en prenant en compte les attentes des usagers. Le Territoire du Pays d'Aix a également une mission en termes d'éducation et de formation, elle est notamment gestionnaire du Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui s'engage depuis 2015 dans une démarche Agenda 21 avec l'appui de la Région.

Enfin, le Territoire engagé depuis plusieurs années des politiques de lutte contre le bruit et la pollution de l'air, visant à améliorer la situation des habitants les plus exposés à ces nuisances. Elle propose notamment depuis cette année une aide directe aux particuliers pour isoler acoustiquement son logement en complément des aides sur le thermique.

Territoire du Pays Salonais

« Gagner la bataille de l'emploi », tel est l'enjeu principal que se sont fixés les élus du Territoire du Pays Salonais.

La seconde ambition est le positionnement économique du Territoire du Pays Salonais activé par une double stratégie de positionnement : coopération et identité locale (cœur de la Provence).

Enfin l'enjeu final est de rapprocher l'emploi et l'habitat en limitant la consommation foncière tout en encourageant et privilégiant le renouvellement urbain.

1 - Axes de la politique :

- Accès à l'emploi pour tous
- Développement urbain
- Démocratie environnementale.

2 - Actions phares mises en œuvre en 2016 :

- L'emploi pour tous. Lors des forums emplois organisés par le Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec les missions locales Est-Etang de Berre et Salon, des navettes sont mises à disposition du public entre les différentes communes et le lieu de la manifestation. Objectif : permettre au public non véhiculé de se rendre aux manifestations, limiter les déplacements par un transport

collectif

- Dans le cadre du Contrat de Ville, un plan pluriannuel d'insertion des publics éloignés a été élaboré. Il permet la mise en parcours d'insertion de plus de 80 jeunes et la création de 80 postes d'insertion
- Le soutien aux associations et création d'entreprise. Le service Développement Economique accueille dans ses locaux les acteurs de la création d'entreprise qui effectuent des permanences pour accompagner les créateurs d'entreprises pouvant bénéficier de prêt à Taux zéro
- L'animation et la participation au forum pour les Jeunes en lien avec le Foyer de Jeunes Travailleurs de Salon-de-Provence
- Salon des Agricultures de Provence 3, 4, 5 juin 2016
- Aide financière à l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) qui développe l'accès aux transports et à la mobilité, nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes et des personnes en situation d'isolement.

Territoire du Pays de Martigues

1 - Enjeux sur le territoire

Par les compétences exercées en régie, le Pays de Martigues vise à maintenir un haut niveau de service public sur de nombreux domaines tels que l'eau, l'assainissement, les déchets, l'insertion et l'emploi, la politique de l'habitat, le développement durable.

2 - Actions phares

Les actions phares de l'année 2016 sont :

- Le maintien de la faible tarification de l'eau potable et d'un haut niveau de service (extension de la télé-relève, poursuite de l'amélioration du rendement du réseau, fiabilisation des installations)
- L'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement avec la finalisation d'un programme de protection phonique de 300 habitations en bordure d'axes routiers importants
- L'accompagnement des bailleurs pour l'extension du parc locatif
- L'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux et l'amélioration continue du service exercée en régie

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Sur le territoire, les enjeux sont de lutter contre les inégalités d'accès à l'emploi ; de lutter contre l'exclusion par le logement ; de préserver la richesse et l'identité culturelle du territoire au service de tous ; de permettre à chacun de s'engager dans des actions de développement durable ; d'améliorer la participation des habitants notamment des plus démunis.

Les grands axes de la politique sont de développer les actions dédiées à l'insertion des jeunes ; de poursuivre le soutien aux structures d'aide par le logement ; de développer une offre culturelle spécifique et ouverte à tous ; d'offrir à tous les habitants la possibilité de s'engager dans la réduction des déchets à la source ; de soutenir un contrat et une politique de la ville participative.

Cette année, les actions phares mises en œuvre sont :

- Un accueil toujours plus important de jeunes au sein de la Boussole (espace dédié à l'emploi, la formation et l'insertion) avec des actions spécifiques pour améliorer l'employabilité et la formation des jeunes notamment les plus éloignés de l'emploi (atelier CV et présentation).
- Le maintien du soutien aux associations d'aide à l'insertion par le logement
- L'organisation de manifestations culturelles gratuites notamment autour de l'art de l'argile (spécificité identitaire du territoire et compétence du Conseil de Territoire)
- Le maintien et la relance du dispositif d'aide au compostage individuel et collectif avec une aide à l'acquisition de composteurs individuels et la mise à disposition gratuite de composteurs collectifs.
- Le soutien aux actions de démocratie locale et de participation des habitants au sein du contrat de ville.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Ouest Provence a fait de l'épanouissement des êtres humains sa marque de fabrique. En effet, depuis plus de 40 ans, il a développé des infrastructures et des services publics pour permettre un accès à la culture ou au sport au plus grand nombre : réseau performant des médiathèques, programmation culturelle de grande qualité à moindre coût, équipements sportifs incluant une grande panoplie d'activités, aides aux déplacements pour faciliter le premier emploi ou tout simplement la poursuite des études. Cette politique s'est également déclinée au sein des propres services de la collectivité : régie d'action sociale, plan formation, horaires de travail flexibles afin de concilier vie privée/vie professionnelle.

Actions phares

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable (AEP) : Ce schéma directeur est une volonté d'obtenir la représentation la plus complète et la plus fiable possible de l'état et du fonctionnement du service existant. Dans ce cadre, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage menée par le bureau d'études SAFEGE a débuté depuis le 25 avril 2016 avec pour objectif le lancement des études pour fin 2016-début 2017.
- Plan formation de la collectivité : Au sein de la collectivité, cet outil formalise les besoins en formation des agents recensés auprès des directions et des services, définit et met en œuvre la politique de la collectivité. Il permet donc de maintenir et de développer les compétences relatives aux missions des agents tout en s'adaptant aux évolutions du contexte professionnel. Pour 2016, il s'articule autour de 2 axes : la consolidation du management et l'accompagnement et la conduite au changement.

Pour l'accompagnement au changement, la volonté portée par la Direction Générale des Services, de positionner l'humain au cœur de l'organisation, a été traduit au sein de la DRH par des actes :

- Renforcement du Service Médecine Préventive par l'arrivée d'une psychologue du travail, et

- par une infirmière.
- Finalisation du document unique, comme objectif prioritaire, élaboré par le service prévention des risques.
 - Création d'une cellule coaching également composée de 3 agents qui exercent ce métier à 20% de leur temps de travail afin de proposer un service qualitatif aux agents du Conseil de Territoire, 2 agents de la Direction des Ressources Humaines sont positionnés sur le métier de conseiller en évolution professionnelle : reclassement professionnel, poste aménagé, retour après un congé longue maladie, congés longue disponibilité.

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), se sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre ceux-ci, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation.

Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. Accès au logement, à l'emploi, aide aux communes... autant d'actions sur lesquelles sont engagées les Territoires.

La création de la Métropole peut maintenant jouer ce rôle fédérateur et de partage entre les territoires à une échelle plus vaste : faire de la diversité sociale et territoriale de l'aire métropolitaine un véritable atout grâce à des politiques de valorisation permettant de "tirer vers le haut" le territoire, et non pas seulement un constat de différences appelant des politiques de compensation, tel est l'un des enjeux de la construction métropolitaine.

Territoire de Marseille Provence

1 - Objectifs

- Assurer un développement garantissant aux générations présentes et futures le maintien et l'amélioration du bien-être social, économique, écologique sans que cela soit fait au détriment des plus démunis ou des territoires voisins. Cette finalité intègre l'ensemble des actions qui améliorent la qualité du cadre de vie sur le territoire. En ce sens, elle est extrêmement transversale et se recoupe parfois avec la notion d'épanouissement de tous les êtres humains (finalité 3).
- Participation du Conseil de Territoire Marseille Provence aux projets, instances et réseaux associant plusieurs intercommunalités, ou plusieurs échelles de territoire.

2 - Grands axes de la politique

- Soutenir le développement d'une offre de foncier et d'immobilier d'entreprises
- Accompagner l'implantation d'entreprises dans les zones franches urbaines (ZFU)
- Soutenir l'innovation par le portage d'opérations dans les technopôles, pôles de compétitivité et fonds d'Innovation Marseille Provence
- Rendre l'emploi plus accessible (redistribution du FEDER et du FSE, plans locaux pour l'insertion, aide aux centrales de mobilité, forum emploi,...)
- L'accès au logement pour tous (PLH, délégation des aides à la pierre, aides territoriales directes au logement social, au bail à réhabilitation,...)
- Construire un espace de solidarité dans les quartiers sensibles (contrat de ville, CUCS, opérations de voiries pour désenclaver certains secteurs,...)
- Poursuivre l'effort en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Améliorer le fonctionnement interne de la collectivité (volet interne du contrat local de propreté, nouvelles technologies,...).

3 - Actions phares mises en œuvre en 2016

- Pôle de création d'entreprises de la Cabucelle (7 grands réseaux de pôles de compétitivité)
- Aménagement du bâtiment BRGM à Luminy (projet d'implantation d'une plateforme de pré-industrialisation pour l'immunologie)
- Projet d'extension du site d'activités Plaine du Caire à Roquefort-la-Bedoule
- Etudes de mise en accessibilité des stations de métro
- AMI Frais-Vallon : signatures des conventions attributives de financements dans le cadre du PIA « Villes et Territoires Durables ».

Territoire du Pays d'Aix

Le Territoire du Pays d'Aix a mis en place une politique volontaire d'appui aux communes : elle se traduit par une expertise technique et un accompagnement adapté à l'organisation des services de chaque commune ainsi qu'un soutien financier sur les thèmes suivants : bâtiments publics et économies d'énergie, accessibilité, réseaux d'assainissement collectif, aménagement, et urbanisme.

Le Territoire du Pays d'Aix intervient directement pour la cohésion sociale, notamment dans sa politique de l'habitat, politique de la ville (démarche éco quartiers pour les rénovations urbaines), mission handicap (audit sur chaque commune et sur chaque ligne de TC pour l'accessibilité handicapé), accueil des gens du voyage (1.100 personnes accueillis sur des aires réalisées selon des critères de qualité environnementale) ou encore le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi.

Enfin, le Territoire du Pays d'Aix a recours de manière systématique aux clauses sociales dans les marchés publics : réalisation de 113.000 heures d'insertion dans le cadre de ces marchés (centre aquatique de Venelles, la construction du Centre pénitentiaire Luynes II, la construction de la Sous Préfecture d'Aix...).

Territoire du Pays Salonnais

L'enjeu principal du territoire est d'accueillir une croissance démographique maîtrisée tout en limitant la pression exercée sur l'environnement. Le but est aussi de répondre à l'évolution des besoins des ménages en matière de logements.

Enfin le phénomène d'exclusion croissante de nombreux ménages est à contrer en développant l'accès au logement et à l'accession à la propriété.

Les enjeux portés ont donc une ambition forte : réunir les conditions pour construire la Ville proche, solidaire et performante.

1 - Axes de la politique :

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, environnement sain
- Éducation et formation tout au long de la vie
- Lutte contre la pauvreté.

2 - Actions phares mises en œuvre en 2016 :

- Actions de sensibilisation au tri sélectif auprès d'habitants de tous âges et de tous milieux. Actions spécifiques auprès des enfants scolarisés et dans les secteurs denses en habitat vertical
- Aide financière apportée à une association pour la promotion (par la pédagogie) du compostage individuel des déchets organiques (Le Vieux Moulin à Salon-de-Provence)
- Mise en œuvre du Contrat de Ville intercommunal avec un volet territorial qui concerne directement 4 quartiers prioritaires (2 à Salon-de-Provence, 2 à Berre l'Étang). Ce contrat permet de soutenir une cinquantaine d'actions annuelles visant au renforcement du lien social, à l'insertion des publics en difficultés ou d'amélioration de l'environnement des quartiers. Des jardins familiaux ont été créés dans le cadre du Contrat de Ville et, comme outil pédagogique, ils permettent de renforcer l'accès des personnes les plus démunies aux objectifs du développement durable.
- Mise en place du Protocole ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- Financement d'un Point Logement Jeune géré par l'ADAMAL
- Dispositif de solidarité de proximité et d'aide aux plus démunis : versement de 47.470 € au Fonds de Solidarité destiné au paiement des factures d'eaux.
- Programme d'Intérêt Général : aides financières pour la rénovation de 300 logements en 3 ans notamment pour le maintien à domicile et le traitement de l'insalubrité

Territoire du Pays de Martigues

1 - Enjeux sur le territoire

Le Pays de Martigues est très attaché à la cohésion entre les territoires et les générations. Cela se traduit par des actions importantes en matière de politique de l'habitat d'une part et de formation et insertion d'autre part.

Le PLH est le principal outil de définition de la politique locale de l'habitat sur le territoire. Les

principes d'actions sont le développement de l'offre de logements, l'amélioration des conditions de logement dans le parc existant et l'inscription de la collectivité dans une perspective de développement durable.

La politique publique de l'emploi et de la formation concerne les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les personnes en contrats précaires ou en recherche de formation mais également les salariés des entreprises implantées sur le territoire. Le Service Emploi Formation Insertion du Pays de Martigues organise mensuellement des informations collectives sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), menées conjointement par l'Éducation Nationale (GRETA) et l'AFPA à la Maison de l'Emploi et de la Formation (Martigues). Quatre associations partenaires sont également présentes sur le territoire pour faciliter l'insertion socio-professionnelle du public bénéficiaire du RSA, accueillir, orienter et accompagner le public jeune de 16 à 25 ans, proposer un soutien en matière de logement, proposer des actions de formation, d'éducation, d'accompagnement individuel et permettre au travers d'un contrat unique d'insertion de valoriser les savoir-être et savoir-faire.

2 - Actions phares

Les actions phares de l'année 2016 sont :

- la facilitation du parcours résidentiel des ménages en fluidifiant le marché locatif local et en permettant l'accès de tous à un logement décent, équipé, accessible, salubre et protégé des nuisances et risques naturels et technologiques

- la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du plan local de l'habitat

l'organisation des informations collectives sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) au sein du territoire, à Martigues et Port-de-Bouc

- l'inclusion de la clause sociale dans 3 marchés publics pour un montant global de 720 k€, et concernant 420h de travail.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Sur le territoire, les enjeux sont de soutenir l'emploi et la formation ; de revitaliser les centres anciens tout en luttant contre l'habitat indigne ; de proposer une politique foncière et urbanistique ambitieuse ; de prévenir les risques.

Les grands axes de la politique sont la montée en puissance du lieu « La Boussole » ; la poursuite du travail d'amélioration du parc de logement existants et de redynamisation des centres anciens ; la lutte contre la précarité énergétique ; la poursuite d'un urbanisme opérationnel et prospectif ; la prévention des risques feu de forêt et inondation.

Cette année, les actions phares mises en œuvre sont :

- La montée en puissance des dispositifs proposés par La Boussole : le Lab'emploi qui permet une rencontre ciblée entre entreprises et demandeurs d'emplois ; l'organisation de 5 semaines métiers en partenariat avec la cité des métiers ; 4 jobs dating avec plus de 300 personnes accueillies ; des remises de diplôme d'accès aux études universitaires.
- La poursuite des conventions d'OPAH et OPAH-RU afin de lutter contre l'habitat délabré et de revitaliser les centres anciens

- La mise en place d'une action de lutte contre la précarité énergétique sur le quartier prioritaire du Charrel dans le cadre de la semaine du développement durable
- La poursuite des opérations de développement urbain destiné au logement (ZAC des Vigneaux à Cuges les pins, ZAC de la chapelle à la Bouilladisse) et à l'activité économique notamment au travers de la signature d'un nouveau partenariat avec l'EPF PACA.
- La poursuite de l'action de protection contre le risque de feu de forêt (travaux de DFCI, campagne de sensibilisation) et de prévention contre le risque inondation (PPRI).

Territoire d'Istres Ouest Provence

Depuis 2008, le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence souhaite permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Volontariste, l'intercommunalité participe de manière croissante au financement des actions politique de la ville. Conformément à ses compétences, Istres Ouest Provence a concentré ses financements sur les volets emploi, insertion, formation, habitat et cadre de vie.

Actions phares

- Contrat de ville intercommunal 2015-2020: Signé le 23 octobre 2015, il s'articule autour de 3 piliers :
 - Cohésion sociale (volets : réussite éducative, santé, sécurité et prévention de la délinquance et citoyenneté et accès aux droits),
 - Développement économique et emploi (volets développement économique et emploi/insertion/formation),
 - Cadre de vie et renouvellement urbain (volets cadre de vie, habitat attractif et de qualité, projets urbains intégrés et spécifique au contexte local)

Sur le Conseil de Territoire, la réforme de la géographie prioritaire a conduit à un resserrement du nombre de quartiers reconnus de façon règlementaire comme quartiers Politique de la Ville avec trois quartiers prioritaires qui pourront bénéficier de droit et de façon prioritaire d'interventions au titre du Contrat de Ville :

- La ville d'Istres voit la géographie d'intervention se dessiner autour du quartier du Prépaou
- À Miramas, les contours de la géographie prioritaire évoluent avec la réduction du périmètre de la ZUS de la Maille et l'identification du quartier de La Carraire auparavant inscrit dans le CUCS
- Port Saint Louis du Rhône sort de la géographie prioritaire qui concernait auparavant le secteur Vauban, dorénavant territoire de veille active.
- OPAH Intercommunale (2012 – 2017) : Istres Ouest Provence a souhaité améliorer les conditions d'habitat de sa population à travers une action de requalification du parc privé sur ses 6 communes. Les objectifs sont notamment la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation pour l'autonomie des personnes. Le budget de l'opération a été arrêté à 5,03 M€, dont 1,17 M€ à la charge de la collectivité.
- Emploi et insertion : Ateliers et chantiers d'insertion, l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté, l'accès aux savoirs de base, la mobilité par des actions de sensibilisation, l'amélioration de la desserte en transport en commun des quartiers prioritaires, prêt de véhicules, participation au financement des permis B.

- Développement urbain : Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), association de loi 1901 (partenaire du CCAS et de la Mission Locale), a pour mission de venir en aide aux jeunes en difficulté (de 18 à 25 ans, célibataires, couples avec ou sans enfant) qui sont à la recherche d'un toit et dans une démarche d'insertion professionnelle.

En grande majorité, les jeunes qui font appel au CLLAJ sont en situation de rupture familiale et se retrouvent sans hébergement avec très peu de ressources. Il peut apporter une aide sur tout ce qui touche au logement : les exigences des bailleurs, le marché locatif actuel, le montage des dossiers (demande de logement, CAF...), l'ouverture des compteurs, mais aussi la recherche de mobilier de première nécessité...

- Soutien financier aux associations qui œuvrent dans le cadre de la cohésion sociale. Soutien venant en plus de l'aide dans le cadre du contrat de ville.
- Appropriation des nouvelles technologies et lieux publics : Cette appropriation se fait par l'intermédiaire d'ateliers ou de visites organisés par la Direction de l'Emploi et de la Cohésion sociale (DECOS) :
 - Ateliers i-médias : Repris depuis Janvier 2015 par l'intercommunalité et intégré à la Direction de la Cohésion Sociale, l'action «i-MEDIAS» est un dispositif mobile et polyvalent de démocratisation des outils multimédias (site internet – vidéo – image). Il s'adresse à un public intergénérationnel (enfants, jeunes, adultes, seniors). Il permet de proposer un accès simplifié à l'ordinateur et à Internet et de vulgariser le savoir-faire informatique dans le but d'offrir au public de l'autonomie en la matière et de favoriser ainsi l'insertion socioprofessionnelle.
 - Visite des lieux culturels intercommunaux : permettre au publics en situation d'exclusion de s'approprient ces lieux et puissent bénéficier de ces services publics au même titre que l'ensemble de la population du territoire.

DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné des lieux de production. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence n'échappe pas au double constat qui s'applique à toutes les grandes villes :

- *acuité des problématiques relatives à l'étalement urbain, aux impacts environnementaux de l'industrie, à la gestion des déchets, à l'utilisation de la ressource naturelle locale ou voisine ;*
- *nécessaire intégration harmonieuse des différentes fonctions (nature protégée, habitat,*

industrie, commerce, artisanat, agriculture, tourisme...).

Les Territoires sont engagés sur des projets d'économie circulaire qui offrent une réponse pertinente à ces questions. Accompagnement des entreprises en mutation sur les secteurs industriels, relocalisation des emplois via les marchés publics, aide à la mise en place de circuits courts agricoles, telles sont les pistes explorées par les Territoires.

Territoire de Marseille Provence

1 - Objectifs

- Privilégier la production et la consommation de produits à faible impact sur la santé, sur l'environnement et les milieux naturels et moins consommateurs de ressources
- Orienter sa consommation vers ce type de produits ou, dans la limite de ses compétences
- Encourager les filières économiques éco responsables, le développement des circuits courts
- Valoriser le gisement de déchets produits sur le territoire et limiter leur production à la source.

2 - Grands axes de la politique

- Poursuivre la stratégie foncière en considérant le foncier comme une ressource à rationaliser
- Poursuivre le développement des dispositifs permettant de réduire le volume de déchets à la source
- Renforcer le déploiement du compostage individuel et collectif en pied d'immeubles dans quelques grandes copropriétés
- Poursuivre la démarche de dématérialisation fortement engagée par le Conseil de Territoire Marseille Provence: courriers de transmission des arrêtés relatifs aux évolutions de carrière des agents (contrôle de légalité), factures (Comptable public), parapheur électronique...
- Développer une politique de réduction de l'impression avec en particulier la diminution des imprimantes personnelles
- Poursuivre la réflexion sur l'intégration de clauses environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics passés par la collectivité
- Poursuivre les démarches visant à économiser la ressource en eau
- Développer la valorisation des déchets : matière organique et énergétique
- En cas d'intervention sur les réseaux (eau potable, assainissement), privilégier le réemploi sur site des matériaux extraits du sous-sol, plutôt que d'acheter des matériaux nobles lorsque la qualité des sols le permet et qu'ils ne sont pas pollués dans le cas de l'adduction en eau potable
- Poursuivre la démarche de Schéma Directeur Agricole Communautaire en précisant les actions proposées dans le document (partenaires, estimation financière, échéancier, territoire ciblé, etc.)
- Engager des partenariats pour les actions qui devront être mises en œuvre dans le cadre du SDAC.

3 - Actions phares mises en œuvre en 2016

- Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets
- Elaboration d'un Plan d'Action Foncière à l'appui du PLUI garantissant la sauvegarde et la propreté du capital naturel et agricole tout en favorisant le développement du territoire
- Participation active aux groupes de travail (organisation de l'Euro 2016, dossier de candidature des JO 2024)
- Expérimentation de la démarche 0-phyto sur le territoire de Septèmes-les-Vallons.

Territoire du Pays d'Aix

Valoriser les produits locaux, favoriser l'emploi des habitants du Pays d'Aix, limiter les consommations, produire de manière plus écologique et équitable etc... ce sont les enjeux de cette 3ème finalité qui a été affichée comme un axe fort de la Charte vers un développement durable dès 2010.

Le Pays d'Aix agit de manière déterminante dans ces domaines, notamment en termes de développement économique. Les actions les plus significatives restent celles menées depuis 10 ans sur la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers. La CPA est notamment engagée depuis 2012 dans un Plan de Prévention des déchets qui vise à réduire la production des déchets à la source (53 kg de déchets triés / an / habitants).

Certaines actions innovantes ont été initiées pour la promotion de la production locale comme les Halles Terre de Provence (vente en semi gros en direct des producteurs où 130.000 personnes se sont rendues en 2015) ou la création d'une couveuse / pépinière agricole qui vise à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, de permettre le maintien et le redéploiement d'une agriculture péri urbaine de proximité.

Territoire du Pays Salonnais

Le Pays Salonnais inscrit son développement économique dans la lignée des orientations régionales de développement économique à l'échelle de la Région Urbaine et encourage la mise en réseau des compétences à l'image de la qualité d'animation du Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire.

L'enjeu du développement de l'emploi passe aussi par le soutien aux entreprises et créateurs d'entreprises locales. Enfin le choix de la dématérialisation des procédures administratives va dans le sens de la simplification des procédures et une baisse de l'empreinte écologique de l'administration.

1 - Axes de la politique :

- Coopération interterritoriale en matière de développement économique
- Actions favorisant le recours à l'emploi local
- Eco responsabilité des services publics
- Sélection dans la mesure du possible des entreprises locales.

2 - Actions phares mises en œuvre en 2016 :

- Impression de tous les documents de communication sur papier recyclé et en imprimerie locale (entreprise aux dernières normes environnementale située à Cavaillon)
- Dématérialisation de certaines procédures administratives
- Lors de la sélection des lauréats, la démarche environnementale de l'entreprise fait partie des critères d'évaluation
- Plan d'actions avec la Chambre d'Agriculture.

Territoire du Pays de Martigues

1 - Enjeux sur le territoire

La typologie économique du territoire établie il y a 50 ans était essentiellement basée sur l'industrie pétrolière (port, raffinage, transport de matières dangereuses). La diminution graduelle de ses activités a incité la collectivité à promouvoir une économie plus diversifiée (tourisme, cinéma et audiovisuel) et moins sensible aux fluctuations des marchés financiers ; la volonté de la collectivité étant de favoriser un nouveau modèle de développement plus en phase avec les préoccupations des populations riveraines.

2 - Actions phares

Les actions phares de l'année 2016 sont :

- le lancement du protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du Pays de Martigues 2015-2020
- la réduction de 44 % de la consommation foncière brute par nouvel habitant accueilli par rapport à la période de référence (1990-2005)
- l'accompagnement du développement de la filière Cinéma Audiovisuel et Nouveaux médias par la création d'une mission spécifique
- l'accompagnement de projets d'implantation d'éoliennes flottantes offshore.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Les enjeux sur le territoire sont de réduire la production de déchets à la source et de mieux les valoriser ; de soutenir une modification des comportements de consommation ; de développer l'écologie industrielle et de favoriser les systèmes productifs locaux durables.

Les grands axes de la politique sont de mener des actions de sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets en amont, de soutenir les actions de valorisation des déchets fermentescibles, d'initier de nouvelles actions d'écologie industrielle en direction des entreprises du territoire et de poursuivre le groupement de commandes des communes sur les produits bio et locaux en restauration collective.

Les actions phares mises en œuvre sont :

- Le développement d'études sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires des communes
- L'aide à l'acquisition de composteurs individuels et la mise en place gratuite de composteurs collectifs au sein des résidences, maison de quartier et écoles du territoire avec l'offre d'un suivi technique et d'une formation
- La sensibilisation des habitants au tri sélectif des déchets et à la réduction des déchets en amont par des campagnes de communication grand public et des animations au sein des écoles,
- L'accompagnement de la mise en place de nouveaux groupements de commande (énergie) et la finalisation d'une étude de faisabilité sur la valorisation des cartons
- Le renouvellement de la démarche de groupements de commandes de produits bio et locaux par les communes avec un accompagnement technique du Conseil de Territoire.

Territoire d'Istres Ouest Provence

La typologie économique du territoire voulu par l'État au siècle dernier (développement du raffinage, du port pétrolier de Lavéra et d'un dense réseau de pipelines traversant la ZIP de Fos et enfin, l'extension à Fos des bassins du Port de Marseille), couplée à la crise économique et financière de 2008, a incité la collectivité à repenser une nouvelle stratégie de territoire dans un objectif de dynamisme et de prospective économique. Un travail, avec la CAPM et certains partenaires institutionnels, a été mené, entre 2010 et 2012, débouchant sur l'«étude-action pour le développement industriel de l'Ouest Étang de Berre». Les desseins de la collectivité sont :

- d'accompagner au mieux les mutations des industries dites matures de la ZIP de Fos, dans une optique de pérennisation,
- de voir émerger de nouvelles filières, initier des processus d'innovation porteurs de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés,
- de promouvoir un nouveau modèle de développement en phase avec les préoccupations des populations riveraines plus habituées à considérer l'industrie comme problématique que source de retombées positives,
- d'une manière plus globale, la volonté de la collectivité est de positionner le territoire sur des industries de transition énergétique et de positionner la zone portuaire en amont de la phase d'industrialisation.

Actions phares

- Le projet PIICTO : Plateforme industrielle intégrée «plug and play» au pôle industriel de Fos/Caban permettant la mutualisation des utilités (électricité, vapeur, azote, etc.), mais aussi la mutualisation de services entre industriels (gardiennage, sécurité, restauration, transports). À l'intérieur de cette plateforme sera inclus INNOVEX, incubation des technologies de la transition énergétique (concepts d'économie circulaire et d'écologie industrielle (valorisation calories, CO², sous-produits, échanges matières...)).
- Le projet VASCO2 : Ce programme de transfert technologique a été lancé en octobre 2015 pour tester le développement industriel de cultures de micro-algues, basées sur la

valorisation d'effluents industriels, dont le CO2 en particulier. Suivant une démarche de filière, le programme comprend la culture extensive d'écosystèmes microplanctoniques mais également le traitement de la biomasse produite et la recherche de voies de raffinage et de valorisation dans la chimie biosourcée et les biocarburants de troisième génération.

A ce titre, ce projet participe également à la lutte contre le réchauffement climatique, au développement de l'économie bleue et à la transition énergétique.

- L'éolien off-shore flottant : Partie d'une initiative d'EDF Énergies Nouvelles sur le concept d'éolienne flottante à axe vertical.
- Jupiter 1000 : GRTgaz et ses partenaires développent actuellement le projet "Jupiter 1000" à Fos sur Mer (Bouches-du-Rhône) sur une plateforme dédiée à l'accueil de démonstrateurs en lien avec la Transition Énergétique mise à disposition et aménagée par le Grand Port Maritime de Marseille. Le projet est situé à l'intersection des réseaux de gaz et d'électricité et à proximité d'une source de CO2 industrielle. Avec une puissance d'électrolyse de 1MW, le démonstrateur aura pour objectif d'éclairer cette vision du stockage de l'énergie, et d'ouvrir la voie à cette nouvelle filière.
- Développement sur Istres d'une nouvelle filière aéronautique : l'objectif est de déployer sur le site les nouvelles applications dirigeables/plateformes stratosphériques issues de la Nouvelle France Industrielle en synergie avec l'écosystème essais, certifications présent sur la Base aérienne 125 d'Istres, et des activités en lien avec les besoins de la base aérienne (maintenance, services..).
- Eco trophées : Action du plan climat énergie d' Istres Ouest Provence s'adressant aux entreprises et industriels désireux de valoriser leurs efforts et leurs démarches innovantes en faveur de l'environnement. Ce concours a eu un vif succès lors de la première édition en 2015, et a donc été reconduit en 2016, toujours en partenariat avec le club des entreprises du territoire, lien privilégié avec les acteurs économiques.

En conclusion

La généralisation du rapport développement durable depuis 2011 permet aujourd'hui aux Territoires d'avoir une lecture par finalité des actions mises en place annuellement.

On voit qu'elles sont nombreuses et diverses, et qu'elles répondent pour partie seulement au cadre de référence.

La Métropole doit maintenant se saisir de cette diversité d'actions afin de créer un socle commun, d'homogénéiser les approches et les pratiques et améliorer la prise en compte du développement durable non seulement territoire par territoire, mais dans la mise en place des différentes politiques publiques métropolitaines transverses.

PARTIE 3

LES CINQ ELEMENTS DE DEMARCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LES TERRITOIRES

Le processus de gouvernance, construit et expérimenté par les collectivités pionnières en matière de développement durable sur la base du chapitre 28 de Rio, repose sur cinq facteurs déterminants à appréhender simultanément tout au long de la vie d'un projet, politiques et programmes. Cette gouvernance locale s'exerce lors de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des actions, politiques et programmes : la stratégie d'amélioration continue, la transversalité de l'approche, la participation des acteurs locaux et des habitants, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée.

LA STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE

Territoire de Marseille Provence

Depuis 2011, le rapport développement durable du Territoire Marseille Provence (ex-MPM) a eu pour ambition d'évaluer, au filtre du développement durable, l'ensemble des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre par la collectivité ainsi que les actions qu'elle a conduites liées à la gestion du patrimoine, au fonctionnement et aux activités internes de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, une méthodologie reposant sur une double approche qualitative et quantitative a été élaborée. De cette manière, induite par la rédaction du rapport développement durable, l'évaluation annuelle des actions engagées et réalisées par le Territoire a permis d'encourager les échanges entre les différents partenaires et d'améliorer en continu les projets du Territoire.

Territoire du Pays d'Aix

Dans chacune des politiques conduites au sein du territoire (PDU, PLH, CHARTE, SCOT, PCAET etc...), un état des lieux est réalisé, souvent de manière externe. Il permet de dresser un diagnostic précis qui éclaire le choix des élus dans les objectifs sectoriels à atteindre.

Des bilans annuels sont réalisés montrant l'état d'avancement des actions et dressant les perspectives à donner aux projets.

Le Pays d'Aix a mis en place un observatoire du territoire avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix qui travaille sur 20 indicateurs montrant l'évolution du territoire sur les grands sujets du développement durable. Ces chiffres permettent de se positionner au regard d'autres

agglomérations de taille similaire et de re-questionner les politiques mises en oeuvre.

Territoire du Pays Salonais

Chaque politique mise en place par le Conseil de Territoire du Pays Salonais fait état d'un diagnostic initial afin de définir les objectifs à atteindre (PDU, PLH, SCoT, etc.). Ainsi les élus ont une base solide pour améliorer ou le cas échéant réorienter les politiques mises en œuvre. Les bilans annuels, triennaux, etc. des politiques mises en place permettent également d'engager une démarche d'amélioration en continue.

Territoire du Pays de Martigues

Les politiques conduites par le Territoire (SCOT, PLH, PDU, PCAET etc...) font toutes l'objet d'un état des lieux initial et d'un diagnostic permettant d'établir le chemin à parcourir pour remplir les objectifs fixés par les élus. Certaines démarches mises en œuvre par le Territoire, comme la certification ISO 14001 de l'installation de stockage des déchets non dangereux du Vallon du Fou participe pleinement à la démarche d'amélioration continue au sein du Pays de Martigues.

Une réflexion est en cours pour étendre le principe de certification à la production d'eau potable.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Par le pilotage collectif et la transversalité induite, cette démarche enrichie les projets en faisant apparaître et donc prendre en compte des aspects non appréciés au préalable. C'est une démarche très appréciée par l'ensemble des services qui n'ont pas toujours la possibilité d'éclairer leurs actions au vu de l'ensemble des paramètres du développement durable. Elle permet une amélioration continue des projets en les revisitant collectivement régulièrement. L'évaluation annuelle induite par la rédaction du rapport développement durable est aussi un temps riche de questionnement et d'amélioration des projets pour les différents services.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Régulièrement, des réunions de service/direction sont organisées au cours desquelles différents projets sont revus. En fonction des objectifs à atteindre et du bilan qui est fait, des actions correctrices, si c'est possible, sont mises en œuvre et la fiche action, si présente, est actualisée.

LA TRANSVERSALITE DE L'APPROCHE

Territoire de Marseille Provence

L'analyse est guidée par le Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux, proposé comme guide d'analyse par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011. Il définit les cinq grandes finalités ou objectifs du développement durable, au regard desquelles les actions et projets de la collectivité doivent être analysés. Ces finalités sont, le plus souvent, liées les unes aux autres. A titre d'exemple, les actions qui vont dans le sens de la lutte contre le changement climatique contribuent fréquemment à la préservation de la biodiversité de manière indirecte.

Territoire du Pays d'Aix

Au sein du Territoire du Pays d'Aix, les projets et les sujets sont encore souvent abordés de manière thématique, en présentant les projets au travers de ses impacts sectoriels. Cependant on note une évolution positive du travail en transversalité entre les services qui associent de plus en plus leurs collègues dans la construction d'un projet.

Territoire du Pays Salonnais

Chaque action, politique et/ou programme relevant de plusieurs thématiques et/ou compétences est traitée en synergie par les services concernés.

Territoire du Pays de Martigues

Au sein du Territoire, les projets sont encore très souvent menés de façon thématique au sein d'une même direction. Il est encore difficile de faire avancer un projet transversal, mettant en lien différentes directions. L'ouverture à la transversalité peut encore progresser dans une structure fonctionnant de façon très hiérarchisée.

La tendance est à la création de mission ou groupe de travail pour éviter le cloisonnement des compétences.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La démarche d'Agenda 21 a permis de mettre en place au sein de la collectivité une méthode de travail plus transversale et un mode de pilotage de projet plus collectif et participatif.

Le service développement durable est ainsi associé à plus de 80% des projets et offre de par son

expertise une vision plus globale des projets. Il propose souvent une transversalité encore plus élargie en associant d'autres services mais aussi les partenaires extérieurs et les porteurs politiques de l'action.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Dans le cas de projet, les services responsables ont pour habitude de créer des groupes de travail. Au sein de ces groupes, il est inclus des services ayant :

- des compétences techniques sur le projet,
- des compétences totalement transversales tels que le service communication, le service juridique, le service informatique, les finances, le service gérant le système d'information géographique.

LA PARTICIPATION DES ACTEURS ET DES HABITANTS

Territoire de Marseille Provence

L'ensemble des directions de la collectivité est interviewé sur la base d'une grille d'analyse, élaborée avec les premiers éléments de budget 2016, permettant de recueillir le matériau nécessaire à une analyse plus qualitative. De plus, la participation des acteurs internes et externes au Territoire Marseille Provence est appréciée selon la modalité d'association des habitants ou des agents que le Territoire a souhaité mettre en œuvre (pas de processus particulier en dehors des obligations réglementaires, information de la population, participation de la population, mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation partagée et d'un dispositif de suivi du projet).

Territoire du Pays d'Aix

Depuis 2005, le Territoire joue la proximité des acteurs avec la mise en place de la Charte environnement, puis celle sur le développement durable où les partenaires extérieurs ont eu une place pré pondérante.

Cette culture de la concertation s'est peu à peu développée dans les services et la plupart des projets font aujourd'hui l'objet d'une association des acteurs, notamment au moment des enquêtes publiques : PDU, SCOT... Dans chaque démarche territoriale le Pays d'Aix organise des dispositifs de concertation associant acteurs du territoire : élus, techniciens, représentant du monde économique, associatif, organismes publics.

Par ailleurs, le CPIE du Pays d'Aix met en œuvre depuis 2012 un programme de formation/sensibilisation des habitants sur les thèmes du développement durable soutenu par le territoire du Pays d'Aix , pour favoriser cette dynamique de participation.

Enfin de nombreux moyens sont développés pour mettre en place des outils d'aide à la décision

(sur l'air et bruit notamment par le biais des observatoires) afin d'éclairer l'avis de la population et/ou des élus.

Territoire du Pays Salonais

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais dispose d'un service des ressources humaines qui centralise l'ensemble des attentions et souhaits d'agents que nous pouvons mener pour encourager l'épanouissement des êtres à la fois en interne mais également auprès de nos administrés. Ainsi, de multiples actions et programmes sont engagés conjointement par les services et en lien avec les associations du territoire :

- Entretiens annuels d'évaluation de tous les agents avec rappel des consignes de sécurité, des possibilités de formation ainsi que les souhaits
- Adaptation des horaires de travail pour certains agents
- Présence d'un ACMO au sein de la régie de collecte
- Exigence dans la plupart des rapports annuels remis par les prestataires de service de communiquer au Conseil de Territoire le nombre d'accidents de travail survenus au cours de l'exercice
- Contribution de chaque service à l'animation du site internet du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix-Marseille-Provence sur les différentes thématiques (actualités, brèves, informations générales sur les services rendus, réponses aux questions des internautes etc.). La mise en ligne de ces données permet aux habitants du territoire d'accéder aux informations de l'action publique dans un objectif de partage, de lien et notamment intergénérationnel
- Annuellement, de nombreuses associations bénéficient du concours du Territoire du Pays Salonais. Ce sont près de 30 associations dans tous les champs d'activités et de nos compétences
- Le Territoire du Pays Salonais organise et participe à de nombreux comités de pilotage, comités techniques, assemblées générales, etc..., afin que tous les acteurs soient associés aux différentes politiques menées par le Conseil de Territoire et que lui-même soit associé aux différents projets mis en œuvre sur son périmètre d'intervention.

Territoire du Pays de Martigues

De nombreux projets sont menés en associant les acteurs par le biais de réunions publiques, d'ateliers de concertation ou d'atelier de mobilisation.

- les Commissions Locales d'Informations et d'Échanges (CLIE) : ces commissions existent depuis près de 15 ans sur les sites industriels de Martigues et permettent de rassembler régulièrement les industriels, les riverains, les associations et collectivités. Certaines structures telles que AIRPACA, le SPPPI et le CYPRES sont aussi associés.
- les Comités de pilotage sont créés pour les projets, plans et programmes structurants et permettent d'établir une véritable concertation.
- la Mission Cinéma-Audiovisuel rassemble les acteurs de la filière avec pour objectif, le

développement d'une filière complète (école, studio, accompagnement des figurants).

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

A l'interne, cette démarche, de par sa transversalité, permet d'associer un nombre élargi de services et d'acteurs. Ainsi une action n'est plus seulement cloisonnée à son service référent. Elle vient s'enrichir de la vision et de l'avis de services qui sont intéressés à l'action sans en être forcément les porteurs. Ce rôle d'association revient souvent au service développement durable même si cette démarche est aujourd'hui intégrée comme méthode de travail au sein de la majorité des services.

A l'externe, cette méthode a aussi développé une plus grande association des acteurs associatifs ou institutionnels. Cette association extérieure avec les communes, les habitants, les structures associatives ou les autres collectivités est très appréciée et permet un enrichissement réel des projets mais aussi de leur communication et de leur portée.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Le Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence a mis en place plusieurs outils pour favoriser la participation des acteurs :

- Les Commissions locales d'informations et d'échanges (CLIE) : Initiées en 2004 par Ouest Provence, les CLIE mettent autour de la table, à fréquence régulière, les industriels de la zone, les riverains, les services de l'État, ceux du Territoire d'Istres Ouest Provence et certaines structures telles qu'Airpaca ou le Cyprès. Plus largement, les CLIE sont ouvertes à tous ceux qui sont sensibles aux liens entre environnement et activités industrielles. Elles ont lieu chez les industriels pour les CLIE simples. Les CLIE plénières sont organisées par les industriels autour d'un thème commun à l'ensemble des industriels (eau, énergie...).
- La campagne ENGAGE : L'initiative repose sur l'affichage de posters créatifs qui valorisent les actions menées localement pour l'énergie et le climat. La collectivité, qui a rejoint cette campagne européenne, est allée à la rencontre de la population et de ses agents pour les sensibiliser à ces problématiques.
- Les comités de pilotage : Que cela soit pour le plan climat énergie territorial ou pour des projets economico-industriels, cette concertation permet d'acter les différentes étapes du projet par les décideurs (élus, différents acteurs partis prenant au projet, partenaires financiers, ...).
- Les comités techniques : Certains projets (PIICTO, pôle aéronautique...) demandent de mettre autour de la table l'expertise de certains acteurs. Ce sont les acteurs opérationnels du projet.

Ces dispositifs permettent de :

- Créer un réseau d'acteurs en s'appuyant sur les relais locaux, notamment associatifs, pour faciliter la participation notamment pour les CLIE,

- Affirmer la volonté politique de la participation de tous,
- Mettre les processus de participation en «accessibilité totale»,
- Accepter un changement de posture,
- Produire de la confiance,
- Produire de la connaissance,
- Organiser des processus et non des réunions ponctuelles,
- Concevoir les processus de participation selon des méthodes progressives.

Cependant, on se rend vite compte que les «participants sont toujours les mêmes». Ce qui rend les dispositifs moins efficaces car se privant de la richesse de nombreux points de vue et moins légitime.

L'ORGANISATION DU PILOTAGE

Territoire de Marseille Provence

Le cumul de l'ensemble des critères, recueillis auprès des directions, permet d'aboutir à une note globale qui qualifie la prise en compte du développement durable dans l'action ou le projet. L'information est complétée, lorsqu'elle est disponible, par un état de l'opération.

La note globale, résultant de l'analyse quantitative, a été complétée par une approche qualitative. Chaque direction s'est donc exprimée sur le contenu de ses actions, l'évolution par rapport à l'année précédente, et a précisé, de façon synthétique, de quelle manière ces projets répondaient aux finalités du développement durable.

Territoire du Pays d'Aix

Une démarche de suivi de projet a aussi été mise en place pour les opérations présentant des enjeux majeurs ou une complexité particulière.

Les élus référents des projets sont au centre des décisions qui sont préparées au sein des commissions thématiques, dont une est dédiée à l'environnement et au développement durable.

Cependant, il n'existe pas au sein du Territoire du Pays d'Aix un dispositif garantissant la prise en compte du développement durable dans les programmes et projets qu'elle porte. Le cartouche environnement mis en place en 2009 a par exemple été abandonné, car arrivant en fin de processus de décision.

Territoire du Pays Salonnais

La plupart des modalités de mise en œuvre et de suivi des actions ont fait l'objet d'élaboration de Plans ou programmes spécifiques et notamment :

- Un Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- AD'AP des transports (agenda d'accessibilité programmée)
- Un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Un Schéma de Cohérence Territoriale incluant un Document d'Aménagement Commercial (DACOM), (Scot approuvé le 15 avril 2013 et exécutoire depuis le 20 juin 2013)
- Des Schémas directeurs d'eau et d'assainissement pour les communes du Territoire du Pays Salonais.

Ainsi, la mise en œuvre et le suivi sont formalisés avec l'engagement d'autoévaluer les actions. Par exemple, annuellement le Conseil de Territoire du Pays Salonais dresse le bilan de son PLH et transmet le bilan quantitatif et qualitatif au Préfet ainsi qu'à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à la démarche. De la même manière, le SCoT, dès son approbation, a défini des critères visant à vérifier si le développement territorial est compatible avec ses objectifs.

Par ailleurs, la validation du rapport d'activités annuel de l'action du Conseil de Territoire est une occasion privilégiée pour faire un bilan des modalités et des dispositifs de suivi des actions, politiques et programmes. Ce rapport est transmis et soumis au vote de l'assemblée délibérante et correspond à l'activité de l'année n-1.

Territoire du Pays de Martigues

Les projets du Pays de Martigues sont menés par l'organisation de comités de pilotage comprenant le Président du Conseil Territoire et les élus en charge de domaines en lien avec les projets. Ces comités de pilotage permettent aux élus référents une appropriation des dossiers aux fins de prise de décision. Ces comités sont préparés par les pilotes des projets très en amont par le biais de réunions techniques associant les différents services impactés par les projets et les élus référents.

Les outils utilisés sont ceux relatifs à la planification (diagramme), au contrôle (tableau de bord) et au partage de données (plate-forme d'échange, SIG).

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La démarche développement durable proposée revisite les projets sous l'angle de leurs impacts économiques, sociaux mais aussi environnementaux et non plus seulement de leur objectif initial. Elle permet un nouveau pilotage des projets en y associant de nouveaux services et en faisant ainsi participer plus d'acteurs au pilotage et à l'évaluation de ces derniers. Le pilotage devient collectif même si un service garde de la référence du projet.

Territoire d'Istres Ouest Provence

Les techniques utilisées de pilotage de projet dépendent fortement du type de projet et des services/directions. Chacun a ses outils, plus ou moins efficace, en fonction de ses missions. On

remarque cependant, que l'adoption du plan climat énergie territorial, projet transversal par excellence, a eu un effet bénéfique dans la manière d'appréhender le projet : constitution de groupe de travail, mis en place d'outil collaboratif type SharePoint (mis en place au départ pour le suivi des actions du plan climat) sont autant de signes précurseurs dans cette volonté de transversalité.

Le portage politique est bien évidemment un outil indispensable à la bonne réalisation de tout projet.

Outils de planification : ils sont de différents types en fonction du public visé :

- Diagramme de Gant où sont décrites les différentes tâches, les jalons et les livrables
- Tableaux de bord
- Outil collaboratif
- Fiche action plus ou moins opérationnelle selon les projets
- Logigramme.

Suivi des ressources : Ce suivi se fait par le biais de l'entretien professionnel grâce à un travail avancé, mené par la Direction des ressources humaines. Cet outil permet de connaître toutes les compétences présentes dans la collectivité et d'effectuer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Fiche projet/action :

Dans certains cas, des fiches projet ou fiches actions sont créées. Ces fiches sont les feuilles de route et permettent d'avoir une vue synthétique du projet.

RACI :

La matrice des responsabilités nous permet d'avoir une vision simple et claire de qui fait quoi dans le projet, en permettant d'éviter une redondance de rôles ou une dilution des responsabilités. Pour chaque tâche, dans un tableau, est noté :

- le responsable (R)
- les acteurs (A)
- ceux qui sont consultés (C) pour avis
- ceux qui sont simplement informés (I).

L'EVALUATION PARTAGEE

Territoire de Marseille Provence

L'approche rédactionnelle du rapport développement durable est volontairement synthétique. Dans cet esprit, certaines actions n'ont été développées que dans l'une ou l'autre des finalités afin

de faciliter la lecture du document. Le détail de cette analyse multi-finalités est présenté dans des tableaux annexés au rapport. Un système de notation simple permet d'évaluer l'impact de chaque action sur chaque finalité. La cotation "sans objet" a volontairement été écartée de l'analyse. Ainsi, même en considérant qu'une action mise en place par le CT1 peut être définie comme "sans objet" par rapport aux finalités du développement durable en 2016, il n'est pas garanti qu'elle le soit encore dans les années qui suivent. Il serait alors dommage de ne pas pouvoir évaluer la progression positive.

Territoire du Pays d'Aix

Depuis 2005, des habitudes d'évaluation ont été prises avec le bilan annuel de la Charte environnement puis développement durable.

Ainsi, ces bilans annuels faisant état de l'avancée des actions, ont également peu à peu introduit des indicateurs d'état du territoire.

Avec la création de l'observatoire du territoire ID 20 un pas supplémentaire a été franchit sur le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Ces évaluations sont partagées avec les acteurs, les décideurs et parfois la population. La plupart des services pratiquent l'évaluation des projets au regard des objectifs politiques qui leur ont été définis.

Territoire du Pays Salonnais

Le Conseil de Territoire du Pays Salonnais possède un organe délibérant (Conseil de Territoire) et un organe exécutif (le Président) en lien constant avec le Conseil de la Métropole et le Président de la Métropole ainsi que les Directions Générales Adjointes.

De ce postulat, les modalités d'élaboration de nos actions sont celles issues des principes de développement durable et qui auront été validées par l'ensemble des élus.

Les dispositifs d'évaluation des actions, politiques et/ou programmes ont, dans la quasi-totalité des cas, été définis soit dans le cadre de la délibération métropolitaine ou territoriale relative au projet soit dans le Plan ou Programme cadre qui a été annexé à la délibération d'arrêt ou d'approbation du projet. Ces dispositifs sont présentés et validés en réunions de présentation aux Personnes Publiques Associées, en Conseil de Territoire ou en Conseil de la Métropole selon la thématique. Les dispositifs peuvent être complétés par un dossier ou un article sur le site internet <http://www.agglopo-le-provence.fr/> ou la presse locale, bulletins municipaux des 17 communes, registres, etc...

Territoire du Pays de Martigues

Les démarches engagées par le Territoire, comme le plan de déplacement inter-administration (PDIA), le plan local de l'habitat (PLH) ou encore le plan climat air énergie territorial (PCAET) prévoient systématiquement une évaluation continue et en fin de programme.

Si les projets et démarches font l'objet d'évaluation, il reste encore à exploiter ces évaluations afin de capitaliser les informations au sein du Pays de Martigues.

Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

En termes d'évaluation, une consultation annuelle de tous les services est proposée. Un point est fait sur les différents projets et sur l'atteinte des objectifs en se référant au rapport développement durable précédent. Les services sont interrogés en prenant en compte les différentes finalités du développement durable. Ce point d'étape sur des projets qui se conduisent souvent sur plusieurs années permet d'engager une véritable démarche d'amélioration continue. Après cette rencontre, certains projets sont ainsi réaxés ou ouverts à une nouvelle association de service ou consultation de tiers.

Territoire d'Istres Ouest Provence

L'évaluation dépend des services et des projets. Lorsqu'elle est mise en place, c'est soit :

- par le biais d'indicateurs (Les indicateurs utilisés, s'ils sont pertinents, sont ceux déjà employés par le(s) service(s))
- par la mise en place d'une réunion transversale où le bilan de l'action est fait (action réalisée ?, délai respecté ?, budget respecté ?, succès, problèmes rencontrés, situation imprévue, respect de la méthodologie ?, satisfaction des cibles ?, bonnes pratiques à généraliser, pratiques à modifier)

La périodicité de l'évaluation est fonction des projets.

En conclusion

On note des habitudes de travail interne qui intègrent peu à peu les principes du développement durable. Cependant, le temps du développement durable est un temps long. Il s'agit d'arriver à le découper pour qu'il corresponde au temps de la collectivité et au temps politique, administratif et technique afin de mettre en lumière les impacts et mesures à prendre à court et moyen terme .

Certaines pratiques, comme le pilotage ou l'amélioration continue sont bien ancrées dans les collectivités; d'autres rencontrent plus de difficultés comme l'évaluation systématique et pluri dimensionnelle des programmes et projets ou la participation des acteurs, notamment sur de petits projets. De même, il reste difficile d'aller chercher l'implication de certaines catégories de population, la concertation se faisant le plus souvent avec des acteurs "institutionnalisés" pas toujours représentatifs de la diversité des habitants.

CONCLUSION GENERALE

La réalisation obligatoire du rapport développement durable depuis 2011 permet aujourd'hui aux Territoires de proposer un bilan structuré sur les différentes finalités et méthodologie proposé par le cadre de référence des agendas 21.

Ainsi, depuis 5 ans, le constat est fait que les Territoires ont pu mettre en place de nombreuses actions sur ces différents champs.

Ce rapport est un bilan de transition vers un document plus intégré pour la prochaine année avec les apports des Groupes de Travail techniques thématiques Métropole mis en place et les travaux des réunions élus.

L'année 2016 est une année déterminante pour la Métropole Aix Marseille Provence. Il est nécessaire qu'elle assimile d'emblée et de manière structurelle les méthodologies et les outils destinés à entrer dans une démarche globale de prise en compte des principes du développement durable dans son projet et dans la gestion de son territoire.

Toutefois, les différents diagnostics réalisés montre l'urgence à agir dans le sens de la préservation du territoire et de ses ressources, dans la nécessité de maîtriser ses consommations d'énergie, d'améliorer le cadre de vie (qualité de l'Air, Bruit, déchets, propreté ...), de valoriser des pratiques respectueuses de l'environnement. La Métropole dispose aujourd'hui des compétences et des moyens pour répondre à ces enjeux.

Ces diagnostics montrent aussi que le développement urbain, social et économique ne peut s'opérer que dans une logique de durabilité, si on veut réduire les inégalités, lutter contre le chômage, maintenir un développement économique dynamique et réduire la vulnérabilité de notre territoire métropolitain.

Les méthodes en matière de conduite de projet, d'élaboration de schémas, de concertation avec les acteurs locaux, d'évaluation des actions, programmes et politiques au regard du Développement Durable ont été largement éprouvées au sein de plusieurs territoires. Cette expérience nécessite aujourd'hui une mise en commun pour proposer un cadre d'actions pour le Développement Durable , futur "Agenda 21" de la Métropole. Cette initiative pourra aussi venir en appui des communes engagées ou souhaitant s'engager dans des Agendas 21 et s'inspirer de leurs bonnes pratiques.